



République Islamique de Mauritanie

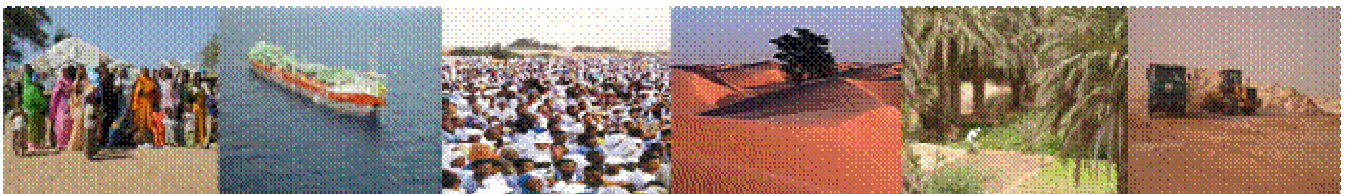
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction de la Programmation, de la Coordination et de l'Information Environnementale



**DOCUMENT DE FORMULATION DU  
PORTEFEUILLE NATIONAL SOUS LE  
FEM 5 / STAR POUR LA MAURITANIE**



Juin - Aout 2011

## PREFACE

La Mauritanie a été l'un des pays du Sahel les plus touchés par les épisodes de sécheresse et les autres aléas de connotation environnementale. En effet, la raréfaction des ressources naturelles, notamment le couvert végétal, a profondément affecté les écosystèmes et l'économie des ménages ruraux qui dépendent de l'exploitation de ces ressources.

C'est ainsi que le pays a décidé de réagir à travers la solidarité internationale en ratifiant l'ensemble des conventions internationales pertinentes à la gestion et à la gouvernance environnementale ainsi qu'en dynamisant les voies et moyens d'optimiser l'apport de la coopération financière multilatérale et plus spécifiquement le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui représente aujourd'hui le plus grand bailleur des fonds pour l'environnement à l'échelle planétaire/

Afin de respecter les engagements issus de ces conventions et faciliter une avancée sensible visant à la fois la conservation des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté, la Coopération entre la Mauritanie et le FEM a appuyé au cours des dernières décennies la mise en œuvre de d'un grand nombre de projets et d'initiatives environnementales à l'échelle nationale.

Si le chemin à parcourir est encore long et s'il faut poursuivre nos efforts pour familiariser, former et qualifier par rapport à cette approche de synergie, notre souhait est de répliquer et étendre cette approche prometteuse au niveau de l'ensemble du contexte de coopération financière

Et c'est bien à ce défi que répond l'exercice de formulation du portefeuille national sous le FEM 5 en Mauritanie qui fait l'objet de toute la concertation inclusive ainsi qu'au raisonnement pragmatique et stratégique nécessaires.

***Amedi Camara***

**Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de  
chargé de l'Environnement du Développement Durable MDEDD**

## Liste des abréviations

ADC	Association de Développement Communautaire
ACCC	Adaptation aux Changements Climatique
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADU	Agence de Développement Urbain
AFD	Agence Française de Développement
AGL	Agence de Gestion Locale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGPO	Association de Gestion du Programme des Oasis
ANEPA	Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement,
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel
APE	Articulation Pauvreté Environnement
BM	Banque Mondiale
CASAMPAC	Centre D'Animation Sociale et d'Apprentissage aux Métiers de Pêche
CCD	Convention to Combat Désertification
CCIAM	Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture de Mauritanie
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
CCSM	Centre de Coordination et Sauvetage en Mer
CCSP	Cellule Centrale de Supervision et de Pilotage
CLAA	Centre de Lutte Antiacridienne
CPAP	Country Programme Action Plan
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices
CNARM	Chambre de Commerce, de l'Artisanat et des Métiers
CNED	Conseil National pour l'Environnement et le Développement
CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNPM	Conseil National du Patronat de Mauritanie
CNERF	Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire
CNRE	Centre National des Ressources en Eau
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CREPA	Centre Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CRED	Comité Régional Environnement et Développement
COP-MOP	Conférence des Parties au Protocole de Montréal
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte conte la Pauvreté
COS	Comité d'Orientation et de Suivi
CTED	Comité Technique pour l'Environnement et le Développement
CTIPE	Comité Intersectoriel Permanent pour l'Environnement
DAPL	Direction des Aires Protégées et du Littoral
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
CTPC	Comité Technique de Pilotage et de Coordination
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DAO	Document d'Appel d'Offre
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPUE	Direction des Pollutions et des Urgences Environnementales
DPCIC	Direction de la programmation, de la Coordination. Intersectorielle et de la Coopé.
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer
DPN	Direction de la Protection de la Nature
DRCI	Direction de la Réglementation et des Conventions Internationales
DP	Devis Programme
DBM	Déchets Biomédicaux
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	Etude d'Impact Environnemental
EPBR	Etablissement Portuaire de la Baie du Repos
ENEMP	Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches
ETN	Equipe Technique Nationale
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole
FAO	Food and Agricultural Organization
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIC	Fonds d'Intervention Communautaire

<b>FIE</b>	<b>Fonds d'Intervention pour l'Environnement</b>
<b>FFEM</b>	<b>Fonds Français pour l'Environnement Mondial</b>
<b>FMT</b>	<b>Fédération Mauritanienne du Tourisme</b>
<b>FNUAP</b>	<b>Fonds des Nations Unies pour la Population</b>
<b>GEF</b>	<b>Global Environment Facility</b>
<b>GNAP</b>	<b>Groupement National des Associations Agro-sylvo Pastorales</b>
<b>GRN</b>	<b>Gestion des Ressources Naturelles</b>
<b>GTZ</b>	<b>Coopération Allemande au Développement</b>
<b>IMAO</b>	<b>Initiative Mangroves pour l'Afrique de l'Ouest</b>
<b>IMROP</b>	<b>Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches</b>
<b>ISO</b>	<b>International Standards Organisation</b>
<b>LCE</b>	<b>Loi Cadre sur l'Environnement</b>
<b>LNTP</b>	<b>Laboratoire National des Travaux Publics</b>
<b>MAVA</b>	<b>Fondation Suisse pour la protection de la Nature</b>
<b>MAED</b>	<b>Ministère des Affaires Économiques et du Développement</b>
<b>MDR</b>	<b>Ministère du Développement Rural ère de l'Éducation Nationale</b>
<b>MEPP</b>	<b>Mauritanie des Entrepôts des Produits Pétroliers</b>
<b>MPN</b>	<b>Marché au Poisson de Nouakchott</b>
<b>MPE</b>	<b>Ministère du Pétrole et de l'énergie</b>
<b>MDP</b>	<b>Mécanisme de Développement Propre</b>
<b>MH</b>	<b>Ministère de l'Hydraulique</b>
<b>MMI</b>	<b>Ministère des Mines et de l'Industrie</b>
<b>MPEM</b>	<b>Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime</b>
<b>MS</b>	<b>Ministère de la Santé</b>
<b>MEF</b>	<b>Ministère de l'Economie et des Finances</b>
<b>MDEDD</b>	<b>Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du DD</b>
<b>NTIC</b>	<b>Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication</b>
<b>NEX</b>	<b>Exécution Nationale</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectifs du Millénaire pour le Développement</b>
<b>OMS</b>	<b>Organisation Mondiale de la Santé</b>
<b>ONISPA</b>	<b>Office Nationale d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture</b>
<b>ONG</b>	<b>Organisation non Gouvernementale</b>
<b>OMRG</b>	<b>Office Mauritanien des Recherches Géologiques</b>
<b>OM</b>	<b>Objectifs du Millénaire</b>
<b>OSS</b>	<b>Observatoire du Sahara et du Sahel</b>
<b>PACD</b>	<b>Plan d'Actions Contre la Désertification</b>
<b>PAM</b>	<b>Programme Alimentaire Mondial</b>
<b>PANE</b>	<b>Plan d'Action National pour l'Environnement</b>
<b>PAN</b>	<b>Port Autonome de Nouadhibou</b>
<b>PACBV</b>	<b>Programme d'Aménagement des Communautaire et des Bassins Versants</b>
<b>PAGEP</b>	<b>Projet d'Appui à la Gestion du Pétrole</b>
<b>PAN-LCD</b>	<b>Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification</b>
<b>PASR</b>	<b>Programme d'Action Sous-régional</b>
<b>PAR</b>	<b>Programme d'Action Régional</b>
<b>PDLCD</b>	<b>Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification</b>
<b>PDU</b>	<b>Programme de Développement Urbain</b>
<b>PDDO</b>	<b>Programme Développement des Oasis</b>
<b>PDCO</b>	<b>Programme du Développement Communautaire des Oasis</b>
<b>PED</b>	<b>Programme d'Energie Domestique au Sahel</b>
<b>PGRNF</b>	<b>Projet de Gestion des Ressources Naturelles Forestières</b>
<b>PNBA</b>	<b>Parc National du Banc d'Arguin</b>
<b>PANA</b>	<b>Plan National d'Adaptation</b>
<b>PND</b>	<b>Parc National du Diawling</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement</b>
<b>POLMAR</b>	<b>Pollution Marines</b>
<b>POP</b>	<b>Polluants Organiques Persistants</b>
<b>PRCM</b>	<b>Programme Régional Côtier et Marin</b>
<b>PDRC</b>	<b>Programme Développement Rural Communautaire</b>
<b>PRECASP</b>	<b>Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public</b>
<b>PREDAS</b>	<b>Programme de Développement de Promotion des Energies Domestiques</b>
<b>Pro GRN</b>	<b>Programme de Gestion des Ressources Naturelles</b>
<b>PSPVN</b>	<b>Programme Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott</b>
<b>PTF</b>	<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>
<b>PRISM</b>	<b>Programme de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier</b>
<b>SEE</b>	<b>Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement</b>

<b>SED</b>	<b>Stratégie pour l'Energie Domestique</b>
<b>SGD</b>	<b>Système de Gestion Documentaire</b>
<b>SIE</b>	<b>Système d'Information Environnemental</b>
<b>SIG</b>	<b>Système d'Information Géographique</b>
<b>SISEI</b>	<b>Système d'Information et Suivi de l'Environnement sur Internet</b>
<b>SMCP</b>	<b>Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson</b>
<b>SMH</b>	<b>Société Mauritanienne des Hydrocarbures</b>
<b>SIE</b>	<b>Système d'Information Environnemental</b>
<b>SNAT</b>	<b>Schéma national d'Aménagement du territoire</b>
<b>SNFP</b>	<b>Société Nationale des Forages et des Puits</b>
<b>SAO</b>	<b>Substance Appauvrissant la Couche d'Ozone</b>
<b>CILS</b>	<b>Comité inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse</b>
<b>SNDD</b>	<b>Stratégie Nationale de Développement Durable</b>
<b>SAN</b>	<b>Société des Abattoirs de Nouakchott</b>
<b>SNDE</b>	<b>Société Nationale de l'Eau</b>
<b>SNIM</b>	<b>Société Nationale Industrielle et Minière</b>
<b>SNU</b>	<b>Système de Nations Unies</b>
<b>SOMAGAZ</b>	<b>Société Mauritanienne de Gaz Butane</b>
<b>SOMELEC</b>	<b>Société Mauritanienne d'Electricité</b>
<b>SONADER</b>	<b>Société Nationale du Développement Rural</b>
<b>SOMIR</b>	<b>Société Mauritanienne des Industries et de Raffinage</b>
<b>SONIDEX</b>	<b>Société Nationale d'Importation et d'Exportation.</b>
<b>SED</b>	<b>Stratégie Energie Domestique</b>
<b>TDR</b>	<b>Termes de Référence</b>
<b>TIC</b>	<b>Technologie de l'Information et de la Communication</b>
<b>UCP</b>	<b>Unité de Coordination du Projet</b>
<b>UE</b>	<b>Union Européenne</b>
<b>UNCOD</b>	<b>Conférence des Nations Unies sur la Désertification</b>
<b>UICN</b>	<b>Union Mondiale pour la Conservation de la Nature</b>
<b>UN</b>	<b>Université de Nouakchott</b>
<b>UNEP</b>	<b>United Nations Environment Programme</b>
<b>UNFCCC</b>	<b>United Nations Frame Convention on Climate Change</b>
<b>UNSO</b>	<b>United Nation Sudano-Sahelien Office</b>
<b>URDO</b>	<b>Unité Régionale de Développement des Oasis</b>
<b>USGAF</b>	<b>Unité de Suivi et de Gestion Administrative</b>
<b>WWF</b>	<b>World Wild Fund</b>

## SOMMAIRE

Préface	2
Liste des abréviations	3
Sommaire	6
<b>I. Cadre et contexte du processus</b>	<b>9</b>
I.1 Partenaires techniques/financiers directement associés	8
La Banque Mondiale	10
Le Système des Nations Unies	10
La GIZ (ex GTZ)	10
<b>I.2 Déroulement et supervision</b>	<b>10</b>
II. Rappel du profil environnemental de la Mauritanie	12
II.1 La structure géologique	12
II.2 Le relief	12
II.3 Les sols	12
II.4 Le climat	14
II.5 L'hydrographie	15
Les eaux superficielles	15
Les réserves aquifères	15
Végétation et faune	16
II.7 Économie :	
II.8 Tourisme	
<b>II.9 Programmes et projets thématiques actifs pendant la</b>	
période de conduite du processus.	19
II.9.1 Composante C du projet de renforcement des capacités du secteur public (PRECASP)	19
II.9.2 Programme gestion des ressources naturelles (PROGRN)	20
II.9.3 Le plan d'action du programme de pays (CPAP) du PNUD	20
II.9.4 Programme pays PAM 2003-2010 / Volet ressources naturelles	
II.9.5 Le projet articulation pauvreté environnement	21
II.9.6 Partenariat pour la promotion de la biodiversité marine et côtière dans le contexte de l'exploitation pétrolière et gazière	22
II.9.7 Projet adaptation aux changements climatiques et côtiers (ACCC)	23
II.9.8 Initiative mangroves en Afrique de l'ouest (IMAO)	22
II.9.9 Le programme PREDAS du CILSS	23
II.9.10 Composante environnement du programme de développement urbain (PDU)	23
II.9.11 Protection du littoral	24
II.9.12 Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les politiques publiques	24
II.9.13 Volet FEM du PDDO	24
II.9.14 Projet d'aménagement communautaire des bassins versants (PACBV)	25
Rappel du rôle du point focal opérationnel	28
Contexte général et justification de l'exercice NPFE	29
Contexte spécifique et allocations star de la Mauritanie	29

Allocation FEM 5 (ou star système transparent d'allocation des ressources)	<b>30</b>
Objectifs de l'exercice NPFE	<b>30</b>
Rappel bref et historique du portefeuille FEM en Mauritanie	<b>31</b>
Rappel des allocations sous le STAR	<b>31</b>
Le nouveau financement sous le fonds des PMA	<b>32</b>
Revue des performances et des insuffisances enregistrées dans la contexte de la CNULCD, la CCNUCC et la CDB	<b>34</b>
Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	<b>35</b>
Outil de mise en œuvre au plan national	<b>35</b>
Convention cadre des nations unies sur le changement climatique	<b>35</b>
Convention sur la diversité biologique (CDB)	<b>36</b>
Protocole de Cartagena sur la biosécurité	<b>36</b>
Politique générale du gouvernement en matière de biosécurité	<b>36</b>
Environnement juridique existant	<b>38</b>
Avis consultatif sur les avantages comparatifs des agences d'exécution du FEM	<b>40</b>
Tableau d'Affectation des ressources STAR	<b>51</b>
Recommandations et perspectives	<b>53</b>
Références bibliographiques	<b>54</b>
Listes des 60 institutions ayant participé au processus NPFE pour la Mauritanie	<b>56</b>

## Cadre et contexte du Processus

*(Voir en annexe 1 les Termes de référence de la formulation du portefeuille national mauritanien sous le FEM 5).*

La création en 2007 du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (MDE) répondait à une prise de conscience de l'Etat mauritanien de la nécessité de définir une politique de gestion environnementale pour faire face à de nombreux défis environnementaux auxquels la Mauritanie est confrontée et ceux, notamment globaux, auxquels elle doit se préparer à faire face dans le futur.

En effet, si le phénomène de la désertification, lié aux déficits pluviométriques structurels a constitué dès les années 1970-80, la principale préoccupation en matière de gestion de l'environnement, de profondes mutations se sont opérées depuis les années 1990-2000. C'est ainsi que le développement des activités de prospection et d'exploitation dans les domaines des mines et des hydrocarbures, l'urbanisation galopante et l'intense trafic maritime lié entre autres, aux activités halieutiques et les infrastructures, constituent des défis pour l'environnement qu'il faut relever de manière efficace.

Pour faire face à ces défis, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) se doit de disposer d'une stratégie environnementale claire et cohérente, d'une structure institutionnelle et d'une organisation administrative et financière efficaces, de ressources humaines compétentes et adaptées aux missions et tâches assignées au Ministère et enfin, des moyens logistiques appropriés.

A ces fins, depuis 2006, maintes activités ont été entreprises : La Stratégie Nationale de Développement Durable, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), ont été élaborés et leur mise en œuvre est amorcée. Des plans de formation du personnel ont été élaborés et le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable acquis trois ans d'expérience en matière de gestion de la politique environnementale en Mauritanie.

Depuis 2009 la mission du département s'est élargie au développement durable. Le département a maintenant, pour mission générale, de préparer, coordonner, exécuter, suivre et évaluer la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Environnement. Cette mission consiste également à veiller à la prise en compte des objectifs du développement durable dans les différentes politiques publiques et dans la gestion des espaces et des ressources naturelles.

Cette mission transversale et multisectorielle nouvelle s'avère lourde à assumer pour un département jeune et encore tout récemment presque exclusivement chargé de la protection de la nature. C'est pourquoi, le MDEDD s'interroge sur les voies et moyens à déployer pour mettre en œuvre toutes les activités dont il a maintenant la charge.

Dans ce contexte, il est apparu primordial que les moyens humains, matériels et financiers du ministère soient analysés et que des recommandations soient faites pour lui permettre de disposer des compétences.

C'est pour orienter les ressources du FEM et faciliter la compréhension et la clarification de la mission du département de l'environnement et du développement durable ainsi que l'établissement d'un plan de renforcement des capacités que la présente Processus Institutionnelle a été lancée pour :

- assister le MDEDD à clarifier sa mission et de l'appuyer dans la préparation pour la mise en œuvre des réformes, sur la base des documents de politique et de stratégie nationale en matière de gestion environnementale ;



- définir les besoins humains, matériels et financiers requis pour la mise en œuvre de sa mission ;
- analyser les capacités humaines, matérielles, techniques et financières actuelles du département ainsi que son organisation et confronter ces capacités avec les besoins requis pour accomplir efficacement sa mission ;
- proposer l'organigramme fonctionnel le plus adapté et qui permet de concilier les capacités actuelles et la façon dont il faut s'organiser pour permettre de mieux accomplir la mission du département ;
- accompagner l'organigramme proposé par un plan de renforcement des capacités et un plan de formation entrant dans le cadre des profils de carrière des agents et fonctionnaires en exercice.

(voir TDR Annexe 1)

- Le MDEDD représente par conséquent l'unique maître d'ouvrage de la présente étude qui revêt un caractère exclusivement consultatif.

### **I.1 Partenaires techniques/financiers directement associés :**

Le processus a été coordonné par la DPCIE qui représente la structure focale pour le FEM n Mauritanie. Les principaux partenaires techniques et financiers du secteur de l'environnement en Mauritanie dont des agences du FEM ont été associés à cet exercice. Il s'agit de :

- Le PNUD
- La FAO
- Le PNUE
- Le FIDA
- **La Banque Mondiale** au travers du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP) qui a pris en charge le financement du consultant international et apporté son soutien chaque fois que nécessaire pour l'accès à la documentation, par le conseil/orientation et par la mise à disposition de moyens bureautiques.
- **La GIZ** (ex GTZ) au travers de son programme d'appui à la gestion des ressources naturelles (Pro GRN) qui, à la demande du MDEDD, a pris en charge, le financement des Trois consultants nationaux et les déplacements dans les régions, apporté un soutien constant, mis à disposition un local/bureautique et assuré l'organisation des séminaires de restitutions d'étape ;

### **I.2 Déroulement et supervision**

Cet exercice a été réalisé en étroite collaboration avec tous les dépositaires d'enjeux, et partenaires. Elle a adopté une approche multisectorielle, participative et inclusive.

Elle s'est déroulée sous la coordination de la Direction de la Programmation de la Coopération et de l'Information Environnementale (DPCIE) du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD).

A cela, les points focaux des trois conventions internationales thématiques couvertes par le FEM 5 ont été fortement impliqués à travers différents échanges de correspondances entre le MDEDD et ses différents homologues membres du gouvernement et au niveau des différentes agences du FEM, candidates concernées par la problématique de gestion environnementale.

L'étude s'est déroulée sur une période de quarante cinq jours de travail, répartie entre les trois phases suivantes :

- **Phase 1 : Analyse diagnostic**

- Atelier de lancement du processus
- Feuille de route donnée par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Cadrage des termes de références ;
- Constitution d'un comité tripartite Ad Hoc ;
- Mise en œuvre
- Collecte de données et analyse de la documentation
- Les entretiens avec le Ministre et son Staff
- Entretiens et consultations avec les départements sectoriels
- Entretiens et consultations des autres acteurs : collectivité locales, société civile, secteur privé.
- Entretiens évaluation du fonctionnement interne du MDEDD
- Atelier de restitution de la phase diagnostic.

- **Phase 2 : Consolidation**

- Mission de terrain dans les régions de Trarza, Brakna, Dakhlet Nouadhibou, Guidimagha, Tagant, Gorgol et Hodh el Gharbi
- Recueil des données sur l'organisation et les flux financiers ;
- Constitution des dossiers de proposition ;
- Recherche des solutions adéquates pour le plan de formation ;
- Recherche des partenariats interuniversitaires francophones.

- **Phase 3 : Propositions /Orientation**

- Évaluation des compétences du MDEDD ;
- Rédaction du plan de renforcement des compétences ;
- Validation des produits attendus ;
- Rédaction/finalisation du document du processus ;
- Présentation des résultats finaux.

## I. Rappel du profil environnemental de la Mauritanie :

Pays d'Afrique de l'ouest, la Mauritanie se situe entre 15 et 22 degrés de latitude nord et 5 et 17 degrés de longitude ouest. Elle est limitée au nord par le Sahara occidental, le Maroc et l'Algérie; à l'est par le Mali; au sud par le Mali et le Sénégal ; à l'ouest par l'océan Atlantique sur une façade sud/nord de 600 km, environ.



Figure 1 : Carte administrative de la Mauritanie

Avec une superficie de 1030 700 km<sup>2</sup> et une population d'environ 2 500. 000 habitants, la Mauritanie jouit d'une richesse loin d'être négligeable. En plus de ses minerais de fer, exploités déjà avant l'indépendance et sa richesse halieutique considérable, le pays est aussi exportateur de pétrole. Par ailleurs, les indices d'existence de métaux précieux, dans le sous-sol, annoncent un lendemain meilleur.

### I.1 La structure géologique

La structure géologique de la Mauritanie comprend quatre ensembles :

- Un socle cristallin précambrien, constituant la dorsale Regueibat et couvrant tout le nord du pays, qui se prolonge sous des bassins anciens stables peu profonds, marqués par d'anciennes glaciations ;
- Un bassin paléozoïque à l'est, le bassin de Taoudéni, dont la partie occidentale, mauritanienne, présente des couches inclinées vers l'est ;
- Une chaîne hercynienne des « Mauritanides », formée de matériel cristallin et métamorphique, bordant le socle à l'ouest et caractérisé par des mouvements latéraux importants ;
- Deux bassins cénozoïques importants superposés, le bassin secondaire/tertiaire sénégalomauritanien tourné vers l'océan Atlantique et le bassin qui le surmonte à l'est. Le remplissage de ces bassins s'est accompli depuis le Mésozoïque.

## I.2 Le relief

Le relief de la Mauritanie comprend cinq grandes régions:

- Les pénéplaines sahariennes, plates et infestées d'inselbergs. Elles s'étendent au nord et au nord-ouest du pays.
- Trab el Hajra, est constitué de plateaux peu élevés et s'étend surtout au centre du pays.
- Le Hodh, immense cuvette au sud-est dans laquelle se dresse un ancien massif, Evellé.
- Les Majabat el Koubra, immense désert à l'est et parmi les plus impénétrables déserts du monde.
- les plaines occidentales, régions profondément ensablées, elles s'étendent à l'ouest.
- La cote, longue de 600 km, est rocheuse au nord et sableuse et rectiligne au sud.

## I.3 Les sols

On distingue, en Mauritanie, cinq types de sol :

Les sols minéraux bruts des déserts, ainsi appelés car ils sont pauvres en matière végétale, occupent la majeure partie du territoire où les pluies insignifiantes et les grands écarts thermiques ne permettent que certaines modifications physiques des roches dures sans attaquer leur composition. L'absence quasi totale de végétation rend à peu près nulle son action sur les sols. Ces sols sont classés dans deux types:

sols d'apport: se rencontrent dans les grands ergs, vastes étendues de sables apportés par le vent (le Mreyé, Ouarane) qui se superposent et se stratifient sans se cimenter. Ce pendant, dans le sud, les pluies déposent de fines gouttelettes d'eau qui donnent aux sables une certaine cohésion

sols d'ablation: se développent sur des roches altérées dans le passé. Ils forment des regs de sables grossiers, de graviers ou de cailloux. Ils résultent de l'usure des roches par le vent (érosion éolienne). Mais cette action a été très différente suivant les époques.

- Les sols jeunes en évolution, plus épais que les précédents

Ceux d'origine climatique qui se forment sur des roches sédimentaires ou sur des terrains sableux apportés par le vent ceux qui ne sont pas d'origine climatique et qui sont des sols qui se développent sur les sables littoraux ou sur des terrains sableux contenant plus ou moins d'argile.

Enfin, il y a aussi des sols encore peu évolués qui se forment sur des dépôts marins ou lacustres et qui sont associés à des sols salins.

- Les sols iso humiques que l'on rencontre dans les zones semi-arides. sont caractérisés par une assez grande teneur d'humus, provenant de la décomposition d'éléments végétaux et

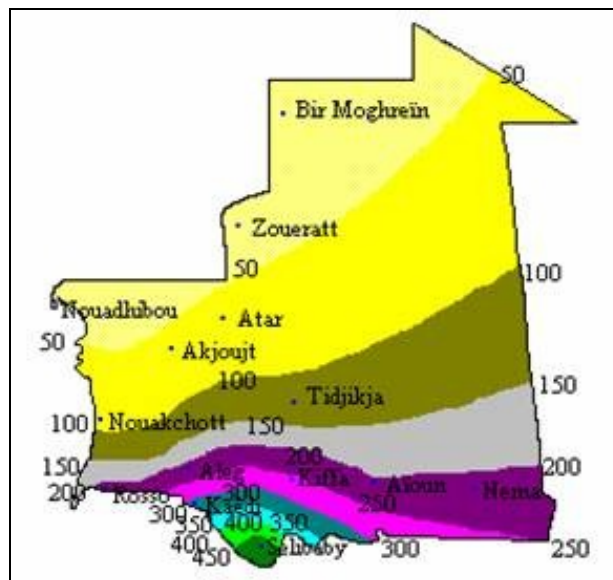
animaux, qui va en décroissant avec la profondeur. Ils contiennent du fer en quantité suffisante pour leur donner une couleur rougeâtre. Ce sont des sols jeunes ou des sols peu évolués.

- Les sols hydro morphes: sont des sols dont les caractères sont dus, en grande partie, à la présence temporaire ou permanente de l'eau d'ou leur appellation. Ils n'apparaissent que dans le sud du pays sous forme d'une bande qui longe le Sénégal où ils se sont développés sur des alluvions ou, dans la région du Rkiz, sur des terrains argileux. Lorsque l'eau est en excès, il y a engorgement du terrain et ces sols sont alors appelés sols hydro morphes à gley. Ces sols, très compacts et imperméables, sont traditionnellement plantés de mil et de riz.
- Enfin, les sols halomorphes: c'est-à-dire des sols caractérisés par la présence de sodium, de potassium ou de composés chimiques solubles. On les trouve dans la région littorale ou dans certaines cuvettes sans écoulement vers la mer. Ces sols sont excessivement compacts et imperméables, et la présence des éléments chimiques que l'on vient de citer les rend totalement impropres à la culture.

#### **I.4 Le climat**

Généralement, le climat de la Mauritanie est chaud et sec, cependant, les influences combinées de l'alizé maritime, l'alizé continental, la mousson et l'éloignement par rapport à l'océan permettent de diviser le pays, en deux grandes régions: le Sahara et le Sahel. Ces deux régions sont subdivisées, à leur tour, en deux nuances: littorale et continentale.

- Le Sahara littoral: (au nord de Nouakchott) est caractérisée par une humidité constante, des basses températures, des écarts diurnes et annuels faibles et des précipitations minimales, dont le maximum se produit en automne.
- Le Sahara continental est le domaine desséché et réchauffé soit de l'alizé maritime, soit de l'alizé continental. Elle est caractérisée par des écarts de température considérables, diurnes et annuels, par une sécheresse extrême de l'air, par une pluviométrie très faible rendue insignifiante par les températures élevées et les valeurs de l'évaporation qui en découlent. C'est donc la plus aride des régions climatiques mauritaniennes.
- Le Sahel littoral doit encore à l'alizé maritime ses principaux caractères climatiques : humidité constante, fraîcheur et faibles écarts de température, mais il doit aux lignes de grains, nées dans la mousson, qui l'atteignent à la fin de leur parcours, ses précipitations estivales.
- Le Sahel continentale possède un climat plus contrasté qui voit alterner une saison vraiment sèche d'hiver et une saison des pluies estivale. Les températures sont élevées avec des écarts marqués, surtout dans la dépression du Hodh. Elles baissent un peu au milieu de l'été. Seule la partie méridionale, à cause de la présence prolongée de la mousson, bénéficie de précipitations importantes et d'une période (qui n'excède pas quatre mois) qui peut être considérée comme humide.



*Figure 2 : Répartition des isohyètes de la normale 1961-1990  
(Carte établie à partir des relevés pluviométriques de l'AGRYMET/RIM)*

On ne peut clore cette brève présentation du climat de la Mauritanie sans évoquer le problème de l'évolution climatique et en particulier la diminution des précipitations qui s'est exprimée de façon cruelle au cours des trois dernières décennies.

On constate que depuis quelques millénaires, les pluies d'origine tempérée s'enfoncent moins profondément à l'intérieur des tropiques et que les pluies d'origine tropicale apportées par la mousson rétrogradent lentement vers le sud. La question est de savoir si ce lent processus va se poursuivre inexorablement ou non.

Malheureusement, avec le réchauffement continu de la planète constaté ces dernières années et la position négative de certaines puissances pour tenter d'y remédier, tout semble dire que la réponse est oui.

## **I.5 L'hydrographie**

Toute la Mauritanie étant en zone saharienne ou sahélienne aride, le problème de l'eau est particulièrement important dans les régions où il ne peut y avoir de réservoir aquifère fossile. La faible pluviosité s'accompagne d'une évaporation très élevée, et la sécheresse de l'air entraîne une évapotranspiration très forte.

### **Les eaux superficielles**

Compte tenu du climat, il n'y a pas de cours d'eau permanent en Mauritanie. Les oueds aux lits ensablés sont des rivières fossiles. Ils coulent quelques jours par an dans les meilleures conditions mais, le plus souvent, ne coulent que tous les trois ou quatre ans. Ils prennent plus d'importance en zone sahélienne où le fleuve Sénégal reçoit des affluents temporaires. Ce régime hydrographique a un rôle très important dans les ressources aquifères de la Mauritanie. Seul le fleuve Sénégal, par suite de son écoulement en grande partie en zone soudanienne, est un cours d'eau permanent. Il achève son cours en zone sahélienne avec un régime de crues très importantes et d'étiages très faibles. La remontée des eaux salées, stoppées ces dernières années par le barrage de Diama, pouvait se faire sentir, avant le barrage, jusqu'à Dagana.

### **Les réserves aquifères**

Les grandes divisions hydrogéologiques de la Mauritanie sont liées à la structure géologique et à la nature des roches magmas :

Le socle et la chaîne des Mauritanides sont formés de roches imperméables qui ne peuvent renfermer de l'eau que superficiellement dans une bande d'altération très limitée en zone saharienne. Elles peuvent aussi être fissurées par diaclases ou failles qui peuvent contenir de l'eau ;

Les bassins cénozoïques sont formés de roches à dominante meuble, donc poreuses. Ils renferment les grands aquifères régionaux ;

Le bassin de Taoudéni va constituer un intermédiaire entre le socle et les bassins cénozoïques. Il renferme de nombreuses roches à perméabilité faible par fissures et quelques couches propres à retenir l'eau. On distingue donc, en plus de l'aquifère alluvial du fleuve Sénégal, les aquifères liés aux deux types de bassins et les aquifères superficiels liés à des soubassements imperméables.

## **I.6 Végétation et Faune :**

L'emprise croissante de l'aridité du sud vers le nord, la présence d'un fleuve au sud-ouest, l'abondance des sebkhas expliquent la répartition des paysages végétaux en quatre grands ensembles : vallée du Sénégal, Sahel, terres salées, Sahara, à l'intérieur des quels les plantes constituent des groupements en fonction des propriétés du sol: texture, capacité de rétention en eau, salinité, etc.

La Vallée, maintenant très éprouvée par ces dernières années de sécheresses, était peuplée par plusieurs espèces d'arbre notamment *l'Acacia nilotica*, *l'Acacia sieberiana*, *l'Acacia seyal*. On y trouvait également les *Zizyphus mauritania*, *Bauhinia rufescens* et *Crataeva varelignosa*. Plus loin du fleuve prenait place la végétation des graminées composée presque uniquement de *Vetiveria nigritana*.

Les rives du fleuve donnaient refuge à des crocodiles, du python de Séba, des phacochères, des singes, de nombreux oiseaux migrateurs dont les mange-mil qui causent de gros dégâts aux récoltes. Cette population végétale et animale est maintenant presque anéantie par les effets conjugués de l'action du climat et des hommes.

Le Sahel: il y a encore quelques années, la vie végétale et animale pouvait se développer dans la partie méridionale de ce Sahel qui ne cesse de reculer profondément vers le sud. Dans les paysages de savane d'alors, de beaux arbres jaillissaient d'un tapis dense de hautes herbes. Au nord, des bouquets d'acacia, quelques touffes d'herbe, formaient un paysage de steppe, enrichi au cœur de l'été par des prairies verdoyantes mais de courte durée. On pouvait y rencontrer une variété d'arbres comme *l'Adansonia digitata* (baobab), *l'Acacia Sénégal*, le *Combretum glutinosum*, le *Leptadenia pyrotechnica*, le *Commiphora africana*, les *Zizyphus mauritania* et *l'Acacia seyal*.

La faune sahéenne variée, devait s'adapter à une végétation assez pauvre. Les herbivores parcouraient de grands espaces pour subsister. Partout ailleurs, dans les regs et les dunes, couraient des hordes de gazelles. Quelques *Oryx algazal* se rencontraient dans le Hodh. Les carnivores étaient fréquents: chacal, léopard, caracal, hyène et guépard. Autour des points d'eau, les oiseaux étaient très nombreux : tourterelles, canards de toutes sortes, outardes et pintades. Malheureusement, les sécheresses maudites des trois dernières décennies ont réussi à anéantir ce couvert végétal et animal. Actuellement, il en reste que les espèces exceptionnellement résistantes.

Le Sahara est un monde minéral. La flore y est des plus réduites. Dans la Majabat al-Koubra, la végétation se réfugie dans quelques endroits privilégiés : escarpements des massifs, cours

des oueds où se blottissent les oasis. Ailleurs, quelques rares pluies font surgir l'acheb fugace. Deux groupements végétaux se partagent les immensités:

Le groupement à *Stipagrostis pungens* occupe les régions ensablées. Il est caractérisé par de grosses touffes disséminées d'une graminée vivace, le sbatt (*Stipagrostis pungens*);

Le groupement à *Acacia tortilis* ss. *raddiana* s'étend sur toute la dorsale Regueibat et sur le Sahara atlantiques au nord des dunes de l'Akchar et de l'Azeffal. La strate herbacée est essentiellement représentée par le markba : *Panicum turgidum*.

La faune saharienne est pauvre.

Parmi les herbivores, seul l'Addax (*Addax nasomaculatus*) peut survivre. Les oryx s'y rencontrent parfois. Quelques mouflons à manchettes se maintiennent en Adrar (*Ammotragus lervia*). Parmi les carnivores, le fennec (*Fennecus zerda*) se plaît dans les dunes. Le long des côtes rocheuses au nord du cap Blanc quelques exemplaires du phoque moine (*Monachus monachus*) s'abritent dans des grottes.

Les terres salées forment une étroite bande littorale, du delta du Sénégal au cap Blanc, et sont représentées à l'intérieur par de nombreuses sebkhas, Les paysages sont plats, parfois rompus par des bosquets d'un vert acide de tamaris (*Tamarix senegalensis*), Les bas-fonds sont ponctués de touffes de plantes halophytes appartenant généralement à la famille des Chenopodiacees : *Salsola baryosma*, *Salicornia senegalensis* très appréciées par les chameaux, Les bourrelets sableux environnants portent souvent des buissons d'euphorbes.

Dans le secteur du banc d'Arguin, la faune ichthyologique et ornithologique est d'une richesse exceptionnelle. Plus de 108 espèces d'oiseaux y ont été recensées dont les flamants roses, les aigrettes, les hérons, les pélicans. Des millions d'oiseaux migrateurs, venus du Groënland, d'Europe ou du golfe de Guinée, font escale dans ce Parc national déclaré, par l'UNESCO, site de patrimoine mondial.

## **I.7 Economie :**

De vastes programmes de réformes dans tous les domaines ont été engagés ces dernières années ainsi que la perspective de l'exploitation des différentes richesses du sous sol, notamment le pétrole tout cela permet à la Mauritanie de débiter son nouveau millénaire avec espoir et optimisme.

Actuellement, l'édifice de l'économie mauritanienne repose sur plusieurs secteurs dont, entre autres, l'extraction minière, la pêche industrielle, le commerce et le secteur agropastoral.

En effet, l'exploitation du minerai de fer des gisements de la région de Zouerate avec celui du cuivre, de l'or d'Akjoujt et du gypse de Ndghamcha constituait depuis longtemps les principales ressources d'exportation. Au début des années 1980, commence l'exploitation des ressources halieutiques pour devenir maintenant la première richesse du pays.

En plus, le commerce joue un rôle central dans l'économie. Et c'est normal dans une Mauritanie de traditions commerciales ancestrales et voie de passage des caravanes du négoce médiéval entre l'Afrique du nord et l'Afrique au sud du Sahara. Il n'est pas étonnant donc de voir les Mauritaniens s'adapter, remarquablement, avec le contexte de la globalisation, avec les règles et le fonctionnement du commerce international.

En fin, le secteur agropastoral, avec ses 20 % du Produit Intérieur Brut, constitue un autre pilier pas moins important que les autres dans cette économie. Mais il reste malheureusement tributaire des aléas climatiques et ne permet pas d'atteindre l'autosuffisance pour assurer la sécurité alimentaire. (Source des données statistiques: [www.tourisme.mr](http://www.tourisme.mr))



## I.8 Tourisme

Les richesses touristiques de la Mauritanie sont considérables, mais très peu exploitées: des eaux maritimes réputées les plus poissonneuses du monde ; des plages sauvegardées de toute pollution; des cités historiques aussi vieilles que les pierres dont elles sont faites; un désert immense, parsemé d'oasis verdoyantes, une culture vivante et ouverte ; un ciel éternellement bleu.

Dans sa façade occidentale, la Mauritanie dispose d'environ 600 kilomètres de côtes sablonneuses. Succession de plages immaculées, à l'infini. Coulées de dunes plongeant dans la grande eau, étendues paresseuses de sable blanc caressées par l'écume, grandes cuvettes des sebkhas dont la mer s'est retirée il y a longtemps. Plus au nord, les falaises creusées par les vagues semblent des sentinelles de pierres tournées vers l'océan. Le littoral se prête à une multitude d'activités : balnéaires, sportives (pêche, sports de glisse), scientifiques, etc.

A l'intérieur, le désert mauritanien est un univers minéral, sous un soleil souverain, où seul le roulement des grains de sable sur la crête des dunes rythme la musique des vents, et où les nuits étoilées sont une pure merveille. Occupant la majeure partie des régions du Tiris Zemmour, de l'Adrar, du Tagant, des Hodh, et le nord de l'Assaba, le désert mauritanien se présente, derrière une apparente uniformité, comme une juxtaposition de paysages remarquables.

Dans l'extrémité sud du pays, la vallée du fleuve Sénégal, avec son couvert végétal relativement dense, ses pittoresques villages perchés sur les hautes berges du fleuve, ses marchés locaux colorés, son intense activité frontalière, sa diversité linguistique et son riche folklore, offre le spectacle d'une extraordinaire densité de vie.

Ensuite, il y a les villes anciennes, Les sites archéologiques, les peintures rupestres, les objets ethnographiques et archéologiques, l'artisanat et surtout les manuscrits de valeur inestimable et qui témoignent, si besoin est, de la prestigieuse civilisation de l'Homme mauritanien(Source des données statistiques: [www.ons.mr](http://www.ons.mr))

- **Mauritanie pays sahélo/Saharien est à 60% désertique.**
- **Son capital environnement/nature, riche, est particulièrement fragile. Il subit, les effets du changement climatique et de la désertification, des traumatismes périodiques (sécheresses, criquets..) et la pression humaine.**
- **Les ressources en eaux sont limitées ou difficilement accessibles**
- **Les ressources naturelles du sous-sol et halieutiques, encore mal évaluées, sont déjà objet d'exploitation Industrielle.**
- **Les ressources touristiques, peu exploitées, dépendent essentiellement de la qualité de l'environnement.**
- **L'ensemble révèle un cadre de vie délicat, qu'il convient de gérer précautionneusement dans une stratégie de développement durable**

## **I.9 Programmes et projets thématiques actifs pendant la période de conduite du processus.**

### **Composante C du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP)**

La Composante C « Environnement » du PRECASP comprend différents volets :

- Le Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE) qui bénéficie d'une enveloppe de 400.000 USD et concerne la mise en place d'un réseau national d'échange et de traitement des informations environnementales entre les différents départements sectoriels. Ce SIE prévoit d'équiper le MDEDD d'un atelier SIG/SIE qui capitalisera les informations du réseau national ;
- Le volet littoral dispose de 260.000 USD dans le cadre de la Composante C du PRECASP. Ces activités sont envisagées avec le PSPVN et devraient permettre de conduire les études relatives aux DAOs ainsi que d'autres ouvrages attendus dans le cadre de la composante littorale du PSPVN ;
- Le volet Formation le volet formation du PRECASP bénéficie d'une enveloppe pour 250.000 USD et devrait permettre de lancer les formations et recyclages prioritaires tels que programmés par le Département ;
- Les actions ponctuelles ; Les actions ponctuelles comprennent des petits appuis et concernent la rubrique initialement intitulée Appui à la création du Nouveau Cadre Institutionnel ; Cette rubrique a permis d'éditer le PANE en offset. Cet appui ayant fait l'objet de termes de référence, a été réalisé en février 2007 juste en amont de la Conférence Multilatérale sur la Mise en œuvre du PANE. Grande rencontre interministérielle et technique organisée par la Direction des Politiques et ayant permis de constater les conditions de début de mise en œuvre du PANE. La version arabe du PANE est éditée et en phase de rognage.

La DPCIE représente le Point Focal de ce Projet qui correspond à une approche programme et qui est financé par la Banque Mondiale à travers l'IDA à hauteur d'un million USD.

### **Programme Gestion des Ressources Naturelles (ProGRN)**

Le Pro GRN est prévu pour une durée globale de six ans (2005 - 2010). La 2ème phase (Janvier 2008 à Décembre 2010.) qui se termine est décrite ci après.

Le programme vient d'être reconduit axé sur la gestion des ressources naturelles adaptée au changement climatique et l'aménagement durable des ressources halieutiques. Dans les programmes à poursuivre lors des années prochaines, la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que la coopération avec le secteur privé seront renforcés.

L'objectif global du Programme en cours est le suivant : « Dans les zones sélectionnées, la population et l'administration publique gèrent les ressources naturelles de façon durable »

Le montant total de la contribution allemande au Pro GRN pour les prestations directes de la GTZ pour la 2ème phase (2008 – 2010) est de 6.842.000€ (2.460.000.000 UM).

La conception du Programme prévoit la mise en œuvre de quatre composantes distinctes qui soulignent la logique d'intervention du Pro GRN aux différents niveaux :

- **Conseil en politique environnementale;**
- **Gestion décentralisée des ressources naturelles au Guidimakha et au Hodh el Gharbi;**
- **Conseil en gestion pour le Parc National du Banc d'Arguin;**
- **Renforcement de la cohérence du soutien dans le secteur;**

Le cadre de référence est le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2006). Dans le secteur considéré, Pro GRN se distingue notamment par le fait qu'il associe l'appui-conseil politique et technique auprès des institutions au niveau national à un appui-conseil décentralisé de long terme visant la mise en œuvre des activités au plan régional et local.

Dans le cadre de la composante 2, un projet de la Coopération Financière Allemande portant sur la réhabilitation et la mise en valeur de terres arables en aval de bassins versants est mené au Guidimakha.

Le Pro. GRN assure un soutien conceptuel, méthodologique, technique et logistique à plusieurs niveaux et auprès d'un grand nombre d'acteurs.

- La composante 1 porte surtout sur l'élaboration des réglementations et des conditions juridiques, la proposition d'ajustements organisationnels et le soutien à la formulation de la politique (prestation) Il permet aux services ministériels de mieux engager et contrôler la gestion des ressources naturelles (utilisation de la prestation). Le cadre politique et juridique et sa mise en œuvre institutionnelle sous la forme d'une gestion des ressources (y compris les matières premières) respectueuse de l'environnement sont améliorés.
- La composante 2 porte sur le conseil et la formation des différents acteurs des régions du Hodh el Gharbi et du Guidimakha à l'adoption et à l'utilisation du modèle de gestion décentralisée des ressources. (prestation). Les associations d'utilisateurs organisent, avec le soutien de l'administration, le respect des règles d'utilisation adoptées par la surveillance et la perception des droits correspondants (utilisation de la prestation). La population organisée au plan inter villageois met en œuvre les conventions locales en vue de la gestion durable des ressources naturelles.
- La composante 3 porte sur le territoire du Parc National du Banc d'Arguin et assure une activité de formation et de conseil pour le développement d'instruments de gestion et leur mise en œuvre, ainsi qu'à la mise en place d'un fonds fiduciaire (prestation). Les instruments correspondants sont ensuite mis en œuvre de façon autonome (utilisation de la prestation). L'administration du PNBA assume, en coopération avec les habitants du Parc et la commune de Mamghar, ses missions conformément au mandat qui lui est attribué.
- La composante 4 porte sur la cohérence du soutien dans le secteur. À cet effet, toute une série de réunions et de manifestations en vue de la discussion et du rapprochement auront lieu (prestation). Elles déboucheront ensuite auprès des différentes organisations d'exécution sur une harmonisation des approches et sur un développement du PANE axé sur programme.

### **Le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) du PNUD**

Il s'agit du portefeuille d'activité convenu entre le Département et le Bureau du PNUD et consigné dans le document tripartite Département de l'Environnement / MAED et PNUD. Il s'intitule Plan d'Action du Programme de Pays (de son acronyme anglais CPAP).

Le CPAP 2009-2011 est un programme mis en œuvre selon les procédures PNUD d'exécution nationale (NEX). Ce programme concerne en plus du MDEDD, le MAED, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Fonction Publique, le Ministère des Finances et le Ministère de

l'intérieur et de la Décentralisation et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'habitat et de l'urbanisme.

Formulé, suivant un processus participatif qui a regroupé les autres partenaires au développement avec une implication active de la partie nationale, ce programme sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX). En terme de modalité d'exécution nationale, le programme est la propriété du Gouvernement qui en assure la direction et le contrôle. Il est à cet effet, responsable de l'atteinte des résultats assignés au programme. Pour pouvoir assumer une telle responsabilité, les entités nationales bénéficient d'un renforcement de compétences techniques nécessaires.

Le montage conventionnel du CPAP met en jeu les éléments du dispositif de pilotage ci-dessous :

Une instance d'orientation : le Comité d'Orientation et de Suivi (COS), comprenant les Ministres ; Une instance de Supervision : le Comité Technique de Pilotage et de Coordination CTPC, comprenant les directeurs de l'administration centrale, appelés points focaux du programme ; Une instance de Concertation : le Comité Technique Spécialisé (CTS, comprenant l'expert du programme, les coordonnateurs de projets et chefs de services impliqués) ; Une instance de Coordination et S/E : Cellule Centrale de Supervision et de Pilotage (CCSP), représentant la coordination du programme et ancrée au MEF ; Des instances d'exécution : Points Focaux et le Centre de Services du PNUD ; Une Unité de Suivi et Gestion Administrative et Financière (USGAF).

La DPCIE représente le Point Focal de ce programme qui renvoie à différents projets ancrés au sein de la DAPL, la DPUE et DPN. Le Programme de Pays du PNUD comprend 5 Ministères. Il est ancré au MAED (CCSP).

### **Programme Pays PAM 2003-2010 / Volet ressources naturelles**

L'ancrage de ce programme est la DPN et le point Focal est le Directeur de la DPN. Le financement est obtenu sur le budget de l'Etat qui est alloué en contrepartie des fonds du PAM.

Le Programme vise le reboisement chaque année de 50.000 hectares et est souvent achevé à 100% mais souffre de manque *(i)* de personnel *(ii)* de moyens d'encadrement technique *(iii)* de suivi évaluation d'activité de reboisement *(iv)* de moyens de transport. En outre il est confronté à des problèmes d'eau de mise en défens. Le programme reste en dessous des attentes et des préoccupations (désertification et problématique de l'énergie domestique). Le pays perd 4 millions d'arbres/ ans et le budget alloué ne permet que le reboisement que d'environ 40 milles plants, soit un 1% de ce qui est perdu.

### **Le projet Articulation Pauvreté Environnement**

Le Projet Pauvreté Environnement est financé par le PNUE (500.000 USD). Il fait également partie intégrante et importante du portefeuille du CPAP en matière d'environnement et de développement durable.

Ce projet dispose de sa propre Unité de Coordination et son propre Comité de Pilotage. Il a rencontré, au démarrage, des difficultés inhérentes à l'inexistence de document de projet. En effet, seul existe un Mémoire d'Entente signé entre le PNUE et le PNUD et qui confie le suivi de l'exécution du projet au PNUD. Le Gouvernement n'a malheureusement pas été associé à l'élaboration du montage du projet.

Le PNUE, le PNUD et la Coordination inviteront le Gouvernement à participer aux discussions envisagées afin de statuer sur l'avenir de ce projet et sur ses modalités d'exécution. Il semble en effet fondamental d'organiser une concertation afin de faire le point sur les différents enjeux liés à ce projet.

### **Partenariat pour la promotion de la biodiversité marine et côtière dans le contexte de l'exploitation pétrolière et gazière**

Il s'agit d'un projet du FEM qui démarrera en janvier 2011 sous l'exécution du PNUD et en partenariat avec le MDEDD, l'UICN et d'autres partenaires.

Le directeur national est le Directeur Général du PNBA et le financement octroyé par le FEM est de 1 200 000 USD.

L'objectif du projet est de créer une synergie entre les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité marine et côtière. Il vise à l'atténuation des impacts occasionnés par l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières de l'off shore mauritanien. Il vise également un renforcement des capacités des principaux acteurs de la biodiversité marine et côtière et en premier lieu le MDEDD.

Ce projet appuie, dans une partie de ses composantes, la mise en place d'un fonds fiduciaire orienté vers la gestion durable des ressources du Parc National du Banc d'Arguin.

### **Projet Adaptation aux Changements Climatiques et Côtiers (ACC)**

La DAPL représente l'ancrage de ce programme qui est financé par le FEM, le PNUD, l'UNESCO et le Gouvernement Mauritanien. L'enveloppe globale du programme est de 572 200 USD et il devrait prendre fin en décembre 2011. Le bilan actuellement disponible fait état de la stabilisation d'un segment de 2 kilomètres sur le littoral.

L'Objectif Global est de maintenir ou de renforcer la résistance des écosystèmes aux changements climatiques le long de la côte du courant du canari. Les objectifs spécifiques sont : Meilleure intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les activités en cours ou prévues prenant en charge l'intégrité des écosystèmes, notamment la gestion et l'utilisation des ressources de la biodiversité.

Maintien de la stabilité des écosystèmes compte tenu des changements climatiques pour une meilleure gestion de la biodiversité.

Les résultats attendus sont :

La mise en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques ;

L'Intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières.

Le Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et le renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières

### **Initiative Mangroves en Afrique de l'ouest (IMAO)**

Le projet IMAO est un projet sous régional qui vise à l'amélioration du bien être et de la sécurité des populations qui dépendent des mangroves en Mauritanie, Gambie, Guinée

Bissau, Guinée Conakry, du Sénégal et en Sierra Leone à travers leur conscientisation sur le statut et les valeurs écologique et économique des mangroves, la facilitation de leurs interventions de restauration et/ou conservation de l'écosystème, l'amélioration et l'harmonisation des politiques de gestion de la mangrove à travers un processus négocié. Il est financé par la Fondation Suisse pour la promotion de la conservation de la Nature (MAVA) à travers l'UICN, Wetlands et le PRCM

Ce projet a réalisé les activités suivantes au cours du premier semestre 2010 :

Elaboration d'études thématiques relatives aux valeurs écologiques, économiques et sociales des mangroves en Mauritanie.

Organisation d'un atelier par pays pour la validation des études thématiques;

Lancement d'une étude sur le projet de charte commune des mangroves ;

Organisation d'une série d'ateliers dans les pays membres pour la préparation de la charte ; des missions d'identification avec les populations d'activités de conservation et de restauration à mener.

### **Le programme PREDAS du CILSS**

Le Programme de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS) est exécuté dans le cadre des devis/programmes annuels (DP) adoptés par le Comité directeur régional du PREDAS, conformément aux termes de la Convention de financement signée entre l'Union Européenne et le CILSS.

Le compte rendu de la première session du Comité Directeur Régional qui s'est tenue à Dakar Sénégal il a précisé que :

Les Equipes Techniques Nationales (ETN) ont l'entière responsabilité de la mise en œuvre des DP au niveau national, en cohérence avec les orientations définies par le cadre de concertation national du PREDAS en Mauritanie.

Les activités du PREDAS font partie de la planification consignée et présentée comme portefeuille engageant la DPCIE.

Les différentes concertations ont concerné l'état d'avancement pour l'adoption politique de la Stratégie de l'Energie Domestique (SED) qui fait partie du PANE approuvé par le Gouvernement. Une mission du Secrétaire Exécutif du CILSS est prévue pour sensibiliser les pays membres à ce sujet

Un protocole d'accord sous forme de devis programme (DP3) a été signé d'une manière concomitante avec la restitution des pièces justificatives afférentes au devis programme précédent, ainsi que les rapports d'activités 2006 (DP 3) exécutés avant l'avènement du Secrétariat d'Etat.

Une documentation spécialisée a été remise à l'animateur national de ce programme. Cette documentation a été aussitôt partagée avec l'ensemble des structures intéressées par la thématique de l'Energie Domestique en Mauritanie.

### **Composante Environnement du Programme de Développement Urbain (PDU)**

La convention de partenariat PDU-MDEDD a pour objet de préciser le volume et la nature de l'appui apporté par l'Etat à travers le Programme de Développement Urbain (PDU) au MDEDD et les engagements pris par celui-ci dans les domaines de la protection du littoral et

de la réglementation et du renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge du suivi de l'environnement en milieu urbain.

Dans le cadre de cette convention de Partenariat, le PDU s'engage, jusqu'à hauteur d'un montant total de cent vingt huit millions huit cent trente mille Ouguiyas (128.830.000 UM), à financer les actions précisées dans l'article 3 ci-dessous, sous la forme d'une subvention.

Les actions finançables dans le cadre de la convention sont :

L'Appui dans le domaine de la réglementation et de la normalisation ;

La Révision de la loi-cadre sur l'environnement ;

L'Évaluation quantitative et qualitative des déchets issus des activités des garages mécaniques à Nouakchott et Nouadhibou, caractérisation des déchets biomédicaux (DBM) à Nouakchott et Nouadhibou ;

### **Protection du Littoral**

Il s'agit d'une étude sur l'évaluation des risques d'inondation et sur la confirmation du modèle d'érosion côtière identifié lors d'une précédente étude de 2004.

L'objectif de cette étude est de faire le point sur la situation actuelle du littoral pour pouvoir parer aux risques les plus urgents. Pour cela, elle devra permettre de : (i) faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude de 2004, (ii) mesurer l'évolution du niveau actuel du risque d'inondation de la ville de Nouakchott, (iii) confirmer ou redresser les modèles de calcul présentés en 2004, (iv) analyser l'impact des programmes majeurs prévus dans la zone du littoral et (v) proposer les mesures de mitigation nécessaires.

Appui à la mise en place d'un système de veille sur le littoral

Renforcement des capacités institutionnelles

Production d'indicateurs d'articulation pauvreté urbaine et environnement

Appui du SIE, en supports cartographiques et photographiques

Formation technique sur les outils d'analyse de l'environnement physique

Acquisition de matériels informatiques et bureautiques

### **Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les politiques publiques**

L'objectif de ce programme est d'encourager les politiques publiques et les programmes susceptibles d'avoir un impact significatif et mesurable sur certains OM en :

Finançant la mise à l'essai de modèles qui ont fait leurs preuves et/ou la diffusion de ces modèles Permettant de catalyser les innovations dans les pratiques de développement ;

Adoptant des mécanismes qui améliorent la qualité de l'aide comme le prévoit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les Objectifs spécifiques de ce fonds sont de :

- Soutenir les programmes ancrés dans les priorités nationales conformément à la Déclaration de Paris,
- Assurer la durabilité de ses investissements
- Appliquer les normes de qualité les plus élevées pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes dans un cadre de gestion, basé sur les résultats et la responsabilité
- Renforcer les systèmes nationaux de planification et de gestion inter-agences au niveau des pays
- Minimiser les coûts de transaction associés à sa gestion

- Le programme s'articulera autour de deux effets, à savoir :
- Mise en œuvre d'un portefeuille des projets participatifs environnementaux et de la lutte contre la pauvreté et ayant pour objectifs la gestion durable des ressources naturelles, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, et la recherche de l'appropriation nationale.
- Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles (FAO –PAM-PNUD)

Sous-Effet 1.1 Les écosystèmes des zones ciblées par le programme sont réhabilités

Sous-Effet 1.2 Les revenus des populations bénéficiaires sont accrus et diversifiés

Sous-Effet 1.3 Les capacités des communautés en technique de gestion des ressources naturelles sont renforcées.

## **Volet FEM du PDDO**

Le volet FEM du PDDO a comme objectifs spécifiques :

- développer les capacités locales d'organisation et de gestion et promouvoir la participation effective des populations oasiennes, notamment les femmes et les jeunes, aux processus de développement communautaire et local ;
- promouvoir l'exploitation rationnelle et durable du potentiel productif oasien, notamment au niveau des ressources en eau ;
- améliorer les conditions de vie des populations rurales, notamment en matière d'accès aux infrastructures sociales essentielles ;
- favoriser l'augmentation et la diversification des revenus des groupes les plus vulnérables de la population rurale, notamment par la facilitation de l'accès aux marchés et aux services financiers ;
- développer un réseau de services financiers privés de proximité.
  - La Composante 1 - Structuration des communautés oasiennes :
    - Développement des capacités de gestion participative
    - Affinement du cadre institutionnel et de concertation entre les acteurs
    - Mise en place d'un fonds d'investissements communautaires (FIC)
  - La Composante 2 - Développement durable des capacités de productions des oasis :
    - Diversification, intensification et valorisation de la production agricole
    - Développement et sauvegarde du palmier dattier
    - Gestion durable de l'environnement
  - La Composante 3 - Appui aux services financiers de proximité et AGR :
  - La Composante 4 - Infrastructure économique et sociale de base :
  - La Composante 5 - Coordination et suivi du programme :

### ***Résultats attendus :***

Gestion durable de l'environnement de la Composante 2 :

- La lutte contre l'ensablement par des méthodes appropriées aux oasis : utilisation d'espèces locales ;
- La réhabilitation et la gestion des ressources naturelles de l'espace ;
- La réhabilitation du couvert végétal : zones de mise en défense, ensemencement ;
- La mise en place des comités locaux de protection de l'environnement ;
- L'organisation des campagnes d'information et sensibilisation.



### ***Principaux partenaires.***

Comité de pilotage; Unité de coordination du projet (UCP), au niveau central, chargée de la coordination, du contrôle financier, de l'établissement des rapports et de la liaison avec les institutions nationales (MAE) et bailleurs. L'UCP devait être supervisé par un Comité de coordination national composé des directeurs du MAE, du directeur des finances du MEF, MDE et d'un représentant des associations oasiennes par zone d'intervention, des quatre directeurs d'unités régionales et du coordinateur du projet.

Ce comité devait être chargé de l'orientation du projet et de l'approbation du budget de l'UCP.

Au niveau régional, quatre unités régionales de développement des oasis (URDO) étaient envisagées pour les wilayas d'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des deux Hodhs.

Les activités prévues sont le Renforcement des capacités des AGPO

L'Appui aux unions des AGPO

L'Appui à la validation PDCO

L'Affinement de cadre juridique et de concertation

L'Appui aux initiatives communautaires par la mise en œuvre des projets communautaires et AGR

L'Intensification, diversification et valorisation des cultures Gestion de l'environnement ;

La Mise en place d'un système de suivi évaluation.

### **Projet d'Aménagement Communautaire des Bassins Versants (PACBV)**

Le PACBV est considéré comme un volet du PDRC. Il constitue pour la Banque mondiale une opération partiellement intégrée. Le Projet vise à limiter la dégradation des sols au niveau des bassins versants et à préserver les fonctions vitales des écosystèmes par des actions de proximité axées sur la gestion durable des sols.

Le projet va dans le sens du programme de décentralisation du Gouvernement en mettant à contribution les autorités régionales, locales et traditionnelles. Il favorisera également l'application de plusieurs autres stratégies et politiques nationales en rapport avec le secteur rural.

Les objectifs spécifiques du PACBV visent à :

- l'amélioration des capacités et du cadre d'intervention des communautés villageoises et des communes, pour planifier et mettre en œuvre des approches, technologiques et favoriser l'investissement pour une gestion durable des eaux et des sols, et au niveau d'unités géographiques de bassins versants ou de terroirs.
- L'amélioration des conditions de vie des communautés villageoises supportées par le projet en termes d'accès aux services de base, de génération de revenus agricoles et non agricoles, et de bonne gestion des ressources naturelles par ces communautés

Le PACBV a été structuré en trois composantes complémentaires à celle du PDRC qui sont : Renforcement des capacités, Fonds d'investissement, et Gestion, suivi et évaluation.

***Résultats attendus :***

Génération de revenus ruraux non agricoles Politiques et institutions rurales Développement rural, autres aspects Administration et gestion des terres Gestion des ressources en eau

## **INTRODUCTION**

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en Octobre 1991 comme un programme pilote de 1 milliard de dollars à la Banque mondiale pour aider à la protection de l'environnement mondial et de promouvoir le développement durable de l'environnement.

Le FEM devrait fournir des subventions nouvelles et additionnelles et des financements concessionnels pour couvrir les coûts "supplémentaires" ou supplémentaires associés à la transformation d'un projet avec des avantages nationaux en un avec des bénéfices environnementaux mondiaux.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et la Banque mondiale ont été les trois partenaires initiaux en œuvre des projets du FEM.

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, le FEM a été restructuré et a déménagé en dehors du système de la Banque mondiale pour devenir une institution permanente et séparée. La décision de faire du FEM une organisation indépendante accru la participation des pays en développement dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre des projets. Depuis 1994, cependant, la Banque mondiale a servi comme administrateur de la Caisse du FEM et a fourni des services administratifs.

Dans le cadre de la restructuration, le FEM a été confiée à devenir le mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. En partenariat avec le Protocole de Montréal de la Convention de Vienne sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, le FEM a commencé à financer des projets qui permettent la Fédération de Russie et les pays d'Europe orientale et Asie centrale à éliminer leur utilisation de l'ozone qui détruit les produits chimiques

### **RAPPEL DU ROLE DU POINT FOCAL OPERATIONNEL**

Points focaux du FEM jouent un rôle de coordination concernant les questions essentielles du FEM au niveau des pays ainsi que de servir de liaison avec le Secrétariat du FEM et des agences d'exécution et représentant leurs circonscriptions sur le Conseil du FEM.

Le FEM points focaux politiques et opérationnels des points focaux ont des fonctions différentes, bien que les spécifications exactes de ces deux appellations peuvent varier d'un pays à l'autre. Tous les pays membres du FEM ont points focaux politiques, tandis que les pays membres bénéficiaires admissibles à des projets du FEM aide ont Points focaux opérationnels.

Les points focaux politiques du FEM portent principalement sur les questions liées à la gouvernance du FEM, y compris les politiques et les décisions, et les relations entre les pays membres et le Conseil du FEM et de l'Assemblée.

Points focaux opérationnels du FEM sont concernés par les aspects opérationnels des activités du FEM, telles que l'approbation des propositions de projets d'affirmer qu'ils sont conformes aux plans et priorités nationales et faciliter la coordination du FEM, d'intégration et de consultation au niveau des pays.

## CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DE L'EXERCICE NPFE

Face à la dégradation progressive du potentiel en ressources naturelles et la pression de plus en plus grandissante de défis liés à la qualité de la gestion gouvernance environnementale, les pouvoirs publics mauritaniens ont depuis quelques années, cherché à mettre en place et à développer des mécanismes pouvant aider à surmonter ces difficultés majeures et ce dans une optique de mieux favoriser, l'émergence d'un développement le plus durable dans le pays.

C'est dans ce cadre que le gouvernement mauritanien a élaboré puis adopté depuis 2006 une stratégie nationale de développement durable (SNDD) ainsi qu'un plan d'action national pour l'environnement (PANE) articulé sur une multitude de plans d'actions et stratégies thématiques.

Ainsi, le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) a pour mission générale de concevoir et de mettre en œuvre avec les différents acteurs concernés, la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Environnement et veiller à l'intégration des impératifs de l'environnement dans les différents processus de développement socioéconomique du pays. Dans le cadre de l'exercice de ses attributions, le MEDD est tenu, conformément au décret 190-2008 du 19 octobre 2008, à Favoriser les actions visant à mobiliser les financements durables nécessaires à la mise en œuvre des différentes activités de gestion environnementale. Cette orientation sort d'ailleurs de façon claire dans la déclaration politique de l'environnement et du développement durable (DPEDD) approuvée par le Gouvernement le 17 mars 2011.

En effet, la mobilisation des financements revêt une importance cruciale pour le devenir des différentes programmations thématiques et notamment sur les trois fenêtres thématiques du FEM que sont (i) le changement climatique, (ii) la diversité biologique et (iii) la dégradation des terres.

## CONTEXTE SPECIFIQUE ET ALLOCATIONS STAR DE LA MAURITANIE

A partir de son 5ème cycle lancé en juillet 2010, le FEM alloue des allocations thématiques par pays récipiendaire relatives au trois thématiques du FEM qui sont présentées sous le cadre programmatique prévisible de Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR). Cette situation a induit un intéressement de plus en plus affiché des agences du FEM à assurer l'implémentation de projets en fonction des avantages comparatifs des différentes agences qui demeurent à ce stade au nombre de dix.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat du FEM a souhaité que les pays bénéficiaires puissent à chaque fois que des ressources sont disponibles, s'engager sur un processus de planification participative et stratégique de façon à assurer le choix des meilleures agences du FEM d'une part et assurer le meilleur cout efficacité d'autre part.

Aussi, à partir du moment où un pays s'oriente vers un exercice de planification stratégique volontaire, cet exercice systématiquement devient un pré requis et un préalable pour l'accès aux ressources. Ceci traduit l'importance de cet exercice.

### **Allocation FEM 5 (ou STAR système transparent d'allocation des ressources)**

Dans le domaine de la diversité biologique :	2.05 M USD
Dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques	2.00 M USD
Dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres	2.87 M USD

Conformément aux modalités d'accès aux ressources allouées sous le STAR, la Mauritanie est parmi les pays bénéficiant du caractère dit flexible, c'est-à-dire, qu'elle peut mettre toutes ses trois allocations thématiques sur un projet ou deux ou sur trois projets thématiques différents.

Comme indiqué dans le document officiel sur la programmation du FEM-5, tous les pays bénéficiaires sont encouragés à entreprendre, sur une base volontaire, les exercices nationaux de formulation des portefeuilles FEM qui pourraient servir de base pour la recherche d'un soutien du FEM. L'Exercice de formulation de portefeuille servira non seulement comme un outil d'établissement des priorités pour les pays à travers la période de reconstitution, mais aussi comme un guide pour les agences du FEM comme il aide les pays bénéficiaires.

Les exercices permettront d'indiquer les directions de programmation devant être entrepris par les pays et devrait également contribuer à développer de meilleurs programmes / projets régionaux basés sur les priorités nationales.

Ces exercices sont pilotés par les points focaux opérationnels du FEM et peuvent être organisés avec l'implication des comités nationaux FEM et en liaison avec d'autres processus de planification dans le pays, y compris tout processus de planification de l'exécution du FEM.

Les principes de transparence et d'inclusivité des parties prenantes nationales, y compris les organismes de services communautaires, sera encouragée dans les exercices.

Par conséquent, les objectifs sont d'élaborer un document cadre de portefeuille de pays est de servir de base à la programmation des ressources du FEM à travers un processus de consultation avec les organismes gouvernementaux et intervenants concernés. Le comité est présidé par le Point focal opérationnel FEM dans le pays, et comprennent, entre autres, les ministères de l'environnement, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la planification et des finances, des points focaux des conventions, des agences du FEM, le coordonnateur du SGP national, ainsi en tant que représentant des organisations de la société civile et le secteur privé. La composition peut être ajustée pour tenir compte des circonstances de chaque pays

## **OBJECTIFS DE L'EXERCICE NPFE**

Cet exercice a pour objectif de permettre au MDEDD de :

- Vulgariser les informations récentes liées aux modalités de l'exécution des ressources FEM
- Alimenter la base de données environnementale par les différentes informations sur les lignes de base relatives au trois thématiques du FEM
- D'examiner l'ensemble des propositions avancées par les différentes agences d'exécution du FEM intéressées à implémenter un projet sous le STAR du FEM 5
- Examiner les avantages comparatifs des différentes agences
- Examiner la pertinence des différentes orientations proposées en ce qui concerne l'utilisation des ressources STAR
- Convenir d'un schéma final d'utilisation de l'ensemble de l'allocation STAR et ce sur une base inclusive pragmatique et stratégique
- Assurer le caractère participatif une participation effective de la société civile à des processus aussi importants que la révision de la loi cadre sur l'environnement, la processus institutionnelle du MEDD ou encore l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les politiques publiques ;

De manière parallèle, cet exercice devrait permettre de :

- Faire le plaidoyer et communiquer une vision commune de principes et des politiques du FEM en Mauritanie
- Faciliter la mise en place d'un cadre d'organisation, de concertation et d'actions communes autour de la Gouvernance des projets FEM.

## **RESULTATS ATTENDUS**

Le résultat attendu sera un document qui identifie et décrit les priorités stratégiques d'un pays dans chacun des domaines d'intervention du FEM ainsi qu'une liste indicative des concepts de projets qui pourraient être développés pour atteindre les objectifs.

## RAPPEL BREF ET HISTORIQUE DU PORTEFEUILLE FEM EN MAURITANIE

Projet	Financement	Agen	Status - observations	Question clé
<b>Projet autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR)</b>	0.4 USD	PNUD	Il s'agit d'un exercice qui a donné lieu à un diagnostic des besoins prioritaires à renforcer. Il a été clôturé mais devant renvoyer à	Accélération par le GEF du processus d'approbation du nouveau projet ANCR pour la Mauritanie (soumis avec le PNUD)
<b>Projet Biodiversité Mauritanie, Sénégal</b>	6 M USD	PNUD	Clôturé	<b>Néant</b>
<b>Projet Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique</b>	0.5 M USD	PNUD	Clôturé	<b>Néant</b>
<b>Projet Aménagement communautaire des</b>				

Le portefeuille du FEM en Mauritanie se trouve en pleine expansion avec l'apparition de nouveaux projets sous régionaux et régionaux ainsi que l'intérêt porté par plusieurs départements ministériels aux financements catalytiques du FEM ;

La matrice du portefeuille telle qu'apparaissant sur les systèmes d'information du Secrétariat du FEM est donnée ainsi qu'il suit.

<b>bassins versants (PACBV) apport GEF 6 M USD (exécution Banque Mondiale)</b>	6 M USD	BANQUE MONDIAL	En cours	<b>Néant</b>
<b>Projet 3ème communication Nationale sur le Changement Climatique (TNC CC) 0.5 M USD</b>	0.4 M USD	PNUE	En démarrage	<b>Accélération par le GEF du processus d'approbation du projet de la TNC pour la Mauritanie (soumis avec le PNUE)</b>
<b>Projet Adaptation dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage (PANA)</b>	3.5 M USD	FIDA	En cours de formulation	<b>Cofinancement sur le Fonds des PMA du GEF mais la Mauritanie a encore droit à 1.5 M USD sur ce fons mais ce financement ne pourra pas être réinjecté sur le projet en cours avec le FIDA mais pourra être investis dans un autre projet adaptation.</b>  <b>Rappeler au GEF que cette dernière option reste envisagée par la Mauritanie</b>
<b>Projet Biodiversité dans le contexte de l'exploitation pétrolière et gazière (apport)</b>	1.2 M USD	PNUD	En cours de démarrage	<b>Néant</b>
<b>Développement Durable des Oasis</b>	4 M USD	FIDA	En cours	<b>Néant</b>
<b>Small Grants Programme (SGP)</b>	Inconnu	PNUD	En cours Le SGPest exécuté par le PNUD	<b>Néant</b>



## **RAPPEL DES ALLOCATIONS SOUS LE STAR**

Pour le cycle actuel de quatre ans du FEM (FEM5, 2010-2014), tous les pays reçoivent une allocation individuelle dans les domaines focaux de la biodiversité, du changement climatique et de la dégradation des sols.

La Mauritanie bénéficie d'une enveloppe de 6,9 millions USD que le pays peut utiliser de la façon qui lui semble appropriée, ce qui correspond dans les modalités du FEM, au « caractère flexible ».

Le montant de ces allocations dans le Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) varie de \$6,66 million à \$23,92 million pour chacun des pays de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV). Chaque pays peut choisir d'affecter tout ou parti de ses allocations pour préparer des projets dans le cadre cette initiative.

A l'état actuel de la planification sectorielle, le Département a déjà envisagé de conduire la formulation d'un important projet sur l'énergie éolienne (sous la fenêtre du changement climatique atténuation) pour 2 millions de dollars US, ce qui correspond à l'enveloppe changement climatique allouée à la Mauritanie.

Dans tous les cas de figure, le département se prépare à conduire l'exercice de formulation du portefeuille national FEM ou NPFE qui représente une étape importante de formulation et de décision sur les opportunités d'affectation des ressources du FEM. Cet exercice est conçu et conduit parallèlement dans tous les pays récipiendaires des ressources du FEM

## **LE NOUVEAU FINANCEMENT SOUS LE FONDS DES PMA**

Il s'agit d'une nouvelle enveloppe de 5 millions qui vient d'être consentie à la Mauritanie afin de lui permettre de conduire un second projet sur l'adaptation au changement climatique. Ce projet pourrait se faire avec la BAD ou la Banque Mondiale. Ce projet cible l'adaptation du secteur forestier et représentera un grand projet.

## **REVUE DES PERFORMANCES ET DES INSUFFISANCES ENREGISTREES DANS LA CONTEXTE DE LA CNULCD, LA CCNUCC ET LA CDB**

### **Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD)**

La Conférence des Nations Unies sur la désertification (UNCOD) a adopté en 1977 un Plan d'action pour lutter contre la désertification (PACD). Malheureusement, en dépit de cette initiative, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devait conclure en 1991 que la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches s'était aggravée malgré quelques "cas sporadiques de réussite".

Conformément au calendrier serré qui avait été fixé, le Comité a mené les négociations à leur terme en cinq sessions. La Convention a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et y a été ouverte à la signature les 14 et 15 octobre de la même année. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996.

La Mauritanie a signé la convention le 14 Octobre 1994 et l'a ratifiée le 07 Août 1996. La convention est entrée en vigueur en Mauritanie le 26 Décembre 1996.

#### **Outil de mise en œuvre au plan national**

Les programmes d'action nationaux (PAN) sont un instrument essentiel à la mise en œuvre de la Convention. Ils sont renforcés par des programmes d'action aux niveaux sous-régional (PASR) et régional (PAR). Les programmes d'action nationaux sont développés dans le cadre d'une approche participative impliquant les communautés locales ; ils définissent les mesures et les dispositions pratiques à prendre pour lutter contre la désertification dans des écosystèmes spécifiques. Dans ce cadre, la Mauritanie a soumis son Programme d'Action National en 2002 et l'a présenté au Gouvernement en novembre 2006.

Le Point focal national désigné de cette convention est le Directeur de la Protection de la Nature au MDEDD.

### **Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique**

Il y a plus d'une décennie, la plupart des pays ont ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur le changements climatique en vue de d'examiner ce qui pouvait être fait pour réduire le réchauffement global et faire face à toute hausse inévitable des températures.

En 1997, les gouvernements se sont mis d'accord pour faire un ajout à ce traité, dans le cadre du Protocole de Kyoto, lequel contient des mesures plus fortes (légalement contraignantes). Ce Protocole est entré en vigueur le 16 février 2005.

Depuis 1988, un Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat passe en processus les résultats de la recherche scientifique et fournit aux gouvernements des résumés et des conseils sur les problèmes de climat.

La Mauritanie a signé la convention le 12 juin 1992 et l'a ratifié le 20 janvier 1994. La convention est entrée en vigueur en Mauritanie le 20/04/94

La Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique met en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au déficit posé par les changements

climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de gaz carbonique ainsi que les autres gaz pièges à chaleur.

Outils de mise en œuvre au plan national :

- **Le Plan d'action national d'adaptation (PANA) en cours de mise en œuvre.**
- **La Stratégie nationale pour le MDP. Non finalisée**

### **Reporting**

La Mauritanie a élaboré sa première communication nationale le 30 Juillet 2002 et sa Seconde Communication Nationale, le 8 décembre 2008. La TNC est en cours de démarrage.

Le Point focal national désigné de cette convention est le Chargé de Mission au MDEDD.

### **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**

La Convention sur la diversité biologique a été établie à Nairobi en mai 1992 et ouverte à la signature lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro le 5 juin 1992. Elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

La Mauritanie a signé la convention le 12 juin 1992 et l'a ratifié le 16 août 1996.

Les objectifs de la cette Convention, dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes, sont :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par des mesures appropriées
- l'accès aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, en tenant compte de tous les droits sur ces ressources
- l'accès aux techniques, et aux financements adéquats.
- 
- Stratégie et Plan d'action national

L'article 6 de la Convention sur les mesures générales en vue de la conservation et l'utilisation durable déclare que chaque Partie devra, selon ses conditions et possibilités:

- Élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux, tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapter à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent ;
- Intégrer, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.

La Mauritanie a élaboré en 1999 un Projet de stratégie et de plan d'action national sur la diversité biologique.

### **Reporting :**

La Mauritanie a élaboré ses 1er, 3ème et 4ème rapports nationaux sur la diversité biologique. Le Point focal national désigné de cette convention est le Directeur adjoint de la protection de la nature.

## **Protocole de Cartagena sur la Biosécurité**

Le 29 janvier 2000, à Montréal (Canada), plus de 130 pays ont adopté le protocole de Cartagena, sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique. Ce document est appelé protocole de Cartagena sur la biosécurité en hommage à la Colombie, qui a accueilli en 1999, précisément à Cartagena, la conférence extraordinaire des parties à la Convention sur la biodiversité biologique.

Conformément à l'approche de précaution consacrée par le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, l'objectif du présent Protocole est de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour :

- le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation
- l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.

L'application de cette convention s'inscrit dans la Stratégie et le Plan d'action national. Elle oblige à l'élaboration d'un cadre national de biosécurité et à la rédaction de Rapports nationaux ;

Chaque Partie est tenue, conformément à l'article 33 du Protocole, afin de surveiller la mise en œuvre de ses obligations en vertu du Protocole et de faire rapport à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (COP-MOP)

Ces rapports portent sur les mesures prises pour appliquer le Protocole. Conformément au paragraphe 5 de sa décision BS-I / 9, Ils sont soumis 12 mois avant la COP-MOP réunion au cours de laquelle elles seront examinées, avec une périodicité de quatre ans.

La Mauritanie a signé le 22 juillet 2005 et a accédé à la convention le 20-10- 2005.

Aucun rapport n'a été élaboré par la Mauritanie.

Le Point focal national désigné de cette convention est le Directeur Adjoint de la Protection de la Nature.

### **Politique générale du gouvernement en matière de biosécurité.**

La politique générale de la Mauritanie se retrouve intégrée dans une approche sectorielle en matière de développement agricole, de santé, d'environnement et ceci dans un contexte de bonne gouvernance.

La Mauritanie a connu pendant ces dernières décennies des cycles de sécheresse qui ont accéléré la dégradation des ressources naturelles, diminué les produits de base et accru la pauvreté en zone urbaine et rurale.

Suite à la création d'un département chargé de l'environnement, suivie la décentralisation des activités, les populations sont de plus en plus impliquées dans la gestion de leurs terroirs et des stratégies se dessinent afin d'installer les paramètres d'une bonne gouvernance. En particulier depuis Aout 2008, le gouvernement a opté pour une nouvelle stratégie politique économique, qui se base sur :

- L'intensification et de diversification de l'agriculture ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;

- la lutte contre la pauvreté.

La Mauritanie, importe la majeure partie de ses besoins pour la consommation en céréales à partir de l'Europe, de l'Amérique et des pays asiatiques

Malgré les difficultés énormes les pouvoirs publics ont largement contribué à asseoir les bases du développement des biotechnologies grâce à une production scientifique et une ouverture vers le secteur privé national par la prestation de services très appréciés par les populations.

La protection des ressources naturelles constitue pour les pouvoirs publics une haute priorité ; la Mauritanie a ainsi ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement ; et les dispositions de ces conventions ont été pour la plupart ou seront intégrées dans notre législation nationale. Le protocole de Cartagena sur la Prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique qui est entré en vigueur le 11 septembre 2003 et ratifié en 2004 par la Mauritanie constitue un des éléments clés mettant en place un mécanisme de régulation en matière de mouvements transfrontaliers d'organismes génétiquement modifiés.

Chaque pays s'est donné la possibilité de mettre en œuvre un cadre réglementaire lui permettant de mettre en œuvre les directives du Protocole de Cartagena, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) étant l'instrument de facilitation.

### **Environnement juridique existant**

La Mauritanie ne dispose pas de cadre réglementaire spécifique à la biosécurité, cependant des lois existent sur l'environnement, sur les semences et les pesticides, sur la protection des végétaux.

Plusieurs conventions importantes ont été ratifiées au niveau international, ainsi que des conventions régionales par la Mauritanie pour mieux protéger les populations, gérer et améliorer les ressources de l'environnement et en particulier la diversité biologique.

La législation environnementale actuelle, notamment la loi 45-2000 portant code de l'environnement intègre non seulement l'ensemble des conventions internationales dont la Mauritanie est partie prenante, mais place l'Etat et les collectivités locales au cœur d'une dynamique participative de protection, de gestion et d'amélioration des ressources de l'environnement y compris ceux relatifs à l'utilisation de procédés biotechnologiques, susceptible d'exercer des effets néfastes sur les espèces de faune et de flore ou d'avoir des conséquences préjudiciables pour la diversité biologique. Les dispositions réglementaires définissent également de façon claire les conditions de réalisation ainsi que les différents aspects à prendre en compte dans l'étude d'impact sur l'environnement en particulier les effets :

- sur la santé et le bien-être des populations, les milieux de l'environnement, les écosystèmes (flore et faunes incluses) ;
- sur l'agriculture, la pêche et l'habitat (considérés comme des éléments à protéger) ;
- sur l'utilisation des ressources naturelles (régénératrices et minérales).

Au niveau sous-régional, notamment dans le cadre du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), une réglementation commune sur l'homologation des pesticides a été élaborée et est mise en application depuis 1974. À la suite de cette réglementation, un Comité Sahélien des Pesticides (CSP) fut créé, une convention cadre sur les semences et sur la biodiversité ont été approuvées en 2006 par le conseil des ministres du CILSS.

Au plan national, plusieurs décrets, arrêtés et lois furent promulgués sur la commercialisation des produits agro-pharmaceutiques.

La loi n° 96-025 sur les semences et la loi n° 2000-042 relative à la protection des végétaux ainsi que leurs décrets d'application portant sur la réglementation de la production de la certification et du commerce des semences et des plants définissent de manière claire les conditions d'introduction et d'utilisation en Mauritanie de nouvelles variétés telles que les semences.

Le code pasturale dont l'application devrait pouvoir baliser et garantir les voies d'une introduction mesurée et contrôlée par les instances existantes (CNSP) en attendant que les conditions spécifiques liées aux caractères OGM et les dispositions du protocole de Cartagena soient mises en places. En effet, la mise en application de ces textes réglementaires en Mauritanie servirait de mesure transitoire afin de réduire les risques liés à la contamination variétale et à la pollution génétique.

## Avis consultatif sur les avantages comparatifs des agences d'exécution du FEM

Agence	Avantage majeurs Avantage additionnel Spécificité / pertinence	Cofinancement	Candidature FEM 5 / STAR	Observation / recommandation
<p><b>La Banque Africaine de Développement (BAD)</b></p>	<p>La BAD tire son avantage comparatif de son rôle en tant que banque régionale de développement. La BAD est à ses débuts par rapport aux questions environnementales. Sa politique environnementale vient d'être approuvée et est sur le point d'être opérationnalisée. La BAD se concentrera dans un premier temps sur l'établissement d'une expérience dans la mise en oeuvre de projets environnementaux reliés aux secteurs du FEM en matière de Changement climatique (adaptation, énergie renouvelables et efficacité énergétique), de Dégradation des terres (déforestation, désertification) et les Eaux internationales (gestion des ressources en eau et de la pêche).</p>	<p>Significatif</p>	<p>Non</p>	<p>Agence non retenue</p>
<p><b>Programme des Nations Unies sur l'Environnement</b></p>	<p>L'avantage comparatif du Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) est lié à son rôle en tant que seule organisation des Nations Unies dont le mandat, confié par l'Assemblée Générale, lui confère la responsabilité de coordonner le travail des Nations Unies en matière d'environnement, et la seule dont le mandat principal est l'environnement.</p> <p>Le PNUE a un avantage comparatif dans la fourniture au FEM</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>	

	<p>d'un éventail d'expertise, de démonstration et de mise à l'épreuve des innovations, et de connaissances scientifiques sur lesquelles le FEM peut baser ses investissements.</p> <p>Le PNUE sert également de secrétariat à trois des AME pour lequel le FEM sert de mécanisme financier. L'avantage comparatif du PNUE inclut également sa capacité à servir d'intermédiaire lors de consultations multipartites. En matière d'adaptation, le site du PNUE note : « le PNUE aide les pays en développement à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique. Le PNUE renforcera les capacités nationales institutionnelles pour l'évaluation de la vulnérabilité et la planification de l'adaptation, et soutient les efforts nationaux d'intégration de l'adaptation aux planifications nationales et à la gestion des écosystèmes. Les travaux seront guidés et contribueront à la réalisation du Plan de Travail de Nairobi sur les Impacts, la Vulnérabilité et l'Adaptation. Le PNUE travaillera également à la promotion de la gestion durable des terres et la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation forestière, faisant ainsi le pont entre adaptation et atténuation.»</p>			
<p><b>La Banque Asiatique de Développement</b></p>	<p>(a) La Banque Asiatique de Développement à l'avantage comparatif de la BAS D inclut des projets dits d'investissement au niveau national et multinational en Asie, ainsi qu'une</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>	



	<p>la capacité d'intégrer le renforcement des capacités et l'assistance technique dans ses projets.</p> <p>La BAD a une forte expérience dans les domaines de l'efficacité Énergétique, l'Énergie renouvelable, l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources naturelles, y compris la gestion durable des terres et de l'eau</p>			
<b>La Banque Mondiale (BM)</b>	<p>La Banque Mondiale (BM) tient son avantage comparatif et sa contribution en tant qu'organisation financière mondiale dans un nombre de secteurs similaires à ceux des banques régionales de développement. La Banque mondiale a une vaste expérience dans l'administration de prêts pour le développement axés sur le renforcement des institutions, le développement des infrastructures et la réforme des politiques dans tous les secteurs pertinents pour le FEM</p>	Néant	Néant	
<b>La banque Inter Américaine de Développement (BIAD)</b>	<p>La banque Inter Américaine de Développement (BIAD) à son avantage comparatif inclut la mise en œuvre de projets d'investissement au niveau national et régional en Amérique Latine et les Caraïbes.</p> <p>La BIAD finance des opérations reliées aux secteurs du FEM, dont : la biodiversité (aires protégées, ressources marines, foresterie, biotechnologie), le changement climatique (incluant les biocarburants), les eaux internationales (gestion des bassins versants), la dégradation des terres (contrôle de l'érosion) et les Polluants organiques persistants (gestion des</p>	Néant	Néant	

	nuisances).			
<b>La Banque européenne Reconstruction et de Développement (BERD)</b>	La Banque européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) tient son avantage comparatif pour les PMA de son expérience dans la création et la transformation des marchés, et dans la promotion de la durabilité à travers le secteur privé (y compris les PME), et les projets municipaux d'infrastructure environnementale au niveau national et régional dans les pays d'Europe de l'est et centrale et de l'Asie Centrale, particulièrement dans les secteurs de l'efficacité énergétique, l'intégration de la biodiversité et la gestion de l'eau.	Néant	Néant	
<b>Le fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)</b>	Le fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) a un avantage comparatif pour les PMA en matière de dégradation des terres, de développement rural durable, de gestion intégrée des terres et en raison de son rôle auprès de la Convention sur la Lutte contre la désertification. Le FIDA travaille notamment dans les terres marginales, les écosystèmes dégradés et les situations post-conflituelles	Néant	Néant	
<b>Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b>	Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) tire son avantage comparatif de son réseau de bureaux de pays, son expérience dans le développement des politiques, le renforcement des ressources humaines, le renforcement des institutions et la participation de la communauté non gouvernementale et des communautés. Le PNUD sout	Néant	Officielle	

	ient les pays dans la promotion , la conception et la mise en oeuvre des activités cohérentes avec le mandat du FEM et les plans nationaux de développement durable.			
<b>L'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)</b>	<p>L'avantage comparatif de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) provient de sa capacité technique et de son expérience dans les secteurs de la pêche, la foresterie, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.</p> <p>La FAO a une longue expérience en matière d'utilisation durable de l'agro biodiversité, la bioénergie, la biosécurité, la production durable et la gestion intégrée des nuisances et pesticides. Les six domaines d'action prioritaire de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique dans l'Agriculture, la foresterie et la pêche sont : données et connaissances pour l'évaluation des impacts et l'adaptation ; la gouvernance pour ; l'adoption de moyens de subsistance résilients face au changement climatique ; la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité; les technologies innovatrices ; la gestion des risques de catastrophes.</p>	Néant	Néant	
<b>L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)</b>	<p>L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) eut encourager la participation du secteur industriel dans les projets FEM dans les secteurs suivants : l'efficacité énergétique industrielle, les services d'énergies renouvelables, la gestion de l'Eau, la gestion des produits chimiques (y compris les POPs et les SACO), et la biotechnologie. L'ONUDI a</p>	Néant	Néant	

	également une vaste connaissance des PME dans les pays en développement et les pays en transition.			
--	--	--	--	--

## ANALYSE DES CONTRAINTES, DE L'ALIGNEMENT ET DES SYNERGIES SOUHAITEES ENTRE LE PORTFEUILLE FEM ATTENDU SOUS LE FEM 5, LE CSLP ET LES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES LOCALES

### Principales contraintes thématiques identifiées

#### *Institutionnelles et politiques*

- Insuffisance de la circulation verticale et horizontale de l'information thématique et notamment en ce qui concerne les lignes de base et la situation des indicateurs de suivi ;
- Cloisonnement prononcé dans l'action des structures ce qui implique un manque de participation
- Absence d'une stratégie de communication
- Faible niveau d'application des textes réglementaires régissant les thématiques ;
- Inadaptation de certains textes organiques (ex : manque de renouvellement du CA du PND depuis 1999
- Conflit des compétences entre certaines structures (ex : DPN et brigade mobile et DPN et services régionaux surtout en ce qui concerne l'exploitation forestière)
- Absence d'une stratégie nationale de restauration et de gestion rationnelle et durables des terres dégradées et des ressources forestières et fauniques
- Absence d'une stratégie nationale de protection des pâturages
- Absence des données fiables sur les potentialités du pays en ressources forestières et fauniques
- Absence d'une base de données et d'un Système d'informations sur les bilans, stratégies, politiques et programmes du département
- Absence d'un cadre juridique approprié sur la gestion de la faune et de la chasse
- Absence d'un décret d'application du code forestier

#### *Organisationnelles et humaines*

- Inadéquation de l'organigramme du Département par rapport à sa mission
- Manque des cadres spécialisés (forestiers, environnementalistes, écologistes, etc...) expérimentés et qualifiés dans les postes d'encadrement au niveau du Département et des Etablissements publics
- Absence d'une organisation des services des directions en divisions, bureaux et sections.
- Absence de structures de recherche, de formation et de recyclage dans les spécialités environnementales
- Faiblesse des capacités du personnel d'encadrement
- Absence d'un statut des corps des forestiers et d'inspecteurs environnementaux
- Insuffisance en nombre et en qualification du personnel au niveau central et régional
  
- Insuffisance des moyens alloués sur budget Etat
- Insuffisance de ressources en provenance des bailleurs
- Faible capacité de mobilisation des financements
- Manque d'échanges sur les opportunités de financement sur les guichets des conventions environnementales
- Absence de données sur les multiples micro-donations extérieures
- Insuffisance d'infrastructures et d'équipements aux niveaux central et régional
- Manque de moyens de mobilité et de déplacement des missions aux niveaux central et régional

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES RETENUES

L'exercice a retenu les orientations stratégiques suivantes qui ont dicté les affectations des fonds sur une base thématique.

- Capitaliser les actions entreprises, soit par les institutions publiques, soit par les collectivités locales, les partenaires au développement, les ONGs ou les entreprises de droit privé.
- Elaborer un outil d'aide à la décision environnementale Identifier l'ensemble des sources d'informations environnementales
- Proposer un mécanisme de traitement des données et de production d'indicateurs environnementaux/
- Créer et rendre fonctionnel un système d'information sur l'environnement, référencé et coordonné au sein du MDEDD
- Proposer des schémas techniques pouvant favoriser une synergie entre l'ensemble des acteurs concernés par la question Définir et mettre en œuvre des microprojets pour l'accroissement des opportunités d'emplois productifs rétribués au profit des populations pauvres des milieux rural et périurbain ;
- Encourager les AGR de nature à préserver les combustibles forestiers Définir et mettre en œuvre un Programme National d'Accroissement de l'Efficacité énergétique et économique d'utilisation des combustibles forestiers par la diffusion des Foyers Améliorés, après réexamen et revue critiques des stratégies et expériences passées ;
- Poursuivre et renforcer la politique de butanisation des ménages, avec des variantes de la demande (Urbain et rural)
- Définir et mettre en œuvre une Politique active de prix relatifs aux combustibles ligneux (en milieu urbain notamment) qui favoriserait la butanisation des ménages à travers une fiscalité sur les combustibles forestiers (des circuits d'approvisionnement des villes) comme un véritable instrument de politiques énergétique et forestière et non comme un simple instrument de politique budgétaire)
- Installer une unité pilote de production de charbon de tourbe de 0,5 tonne par jour pour tester la chaîne de production (dessablement, briquetage, carbonisation), tester l'acceptabilité du charbon de tourbe et jeter les bases des compagnes futures de promotion du produit
- Promouvoir le pétrole lampant
- Poursuivre la Recherche / développement pour une large connaissance sur les possibilités réelles de Substitution du pétrole lampant aux combustibles forestiers ; Initier un projet pilote de promotion du kérosène en Mauritanie ;
- Compléter l'inventaire des zones humides (zonage);
- Déléguer le mandat de gestion aux collectivités locales

- Améliorer la connaissance socioculturelle de l'environnement humain des zones et mettre en place d'un cadre de concertation participatif
- Elaborer un plan de classification (statut de protection) des zones Humides
- Etablir un état des lieux exhaustif des différentes organisations de la société civile
- Renforcer la coordination des organisations existantes
- Appuyer les ONG nationales ayant un potentiel d'action (professionnalisation, formation, organisation, participation au financement de certaines actions de développement)
- Déterminer le degré de vulnérabilité de chaque groupe en relation avec les systèmes de production en milieu rural
- Concevoir des mécanismes adaptés à l'appui des groupes vulnérables
- Elaborer et mettre en œuvre des plans de formation et de sensibilisation destinés aux Femmes
- Capitaliser et valoriser les expériences des femmes en matière de gestion de l'énergie
- Elaborer et diffuser un recueil de bonnes pratiques environnemental
- Définir les modalités d'évaluation du potentiel de séquestration du carbone des sites reboisés
- Accroître le taux de reboisement
- Créer des centres d'enfouissements techniques (CET) pour les déchets urbain en substitution à l'incinération spontanée ;
- Définir les modalités d'appui aux projets d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de la CCCC (gaz industries frigorifiques : effets de serre CFC) Définir les modalités d'appui des petites et moyennes entreprises (secteur climatisation - frigo) à l'adaptation aux CC Favoriser le recours aux sources d'énergie alternatives
- Appuyer le secteur énergie en faveur des femmes rurales
- Appuyer la limitation de l'utilisation des combustibles ligneux en milieu rural
- Promouvoir l'usage des foyers améliorés
- Favoriser le passage au butane comme énergie domestique.
- Définir les modalités d'appui de l'adaptation du système agraire en Mauritanie aux CC
- Adapter les systèmes d'irrigation
- Restaurer les zones humides continentales ;
- Renforcer la protection du

- cordon dunaire littoral
- Small Grants Programme (SGP) est exécuté par le PNUD.
- En plus, la MAU a consenti une fraction de son enveloppe FEM 5.
- Aménager les parcs nationaux, les réserves de faune et les forêts classées existantes
- Améliorer la connaissance écologique des aires protégées
- Préparer un plan de reclassement et de protection des aires protégées d'importance nationale ou internationale
- Monter des projets pour assurer la protection et la réintroduction d'espèces disparues ou menacées d'extinction dans leurs habitats naturels
- Promouvoir la recherche dans la sélection des semences de qualité
- Concevoir des stratégies de conservation pour les plantes à semences récalcitrantes
- Mettre en place des parcs animaliers adaptés aux zones écologiques
- Sensibiliser et former les populations locales sur la nécessité de protéger la faune
- Créer une banque de données sur les oiseaux d'eau douce et un atlas des oiseaux nicheurs de Mauritanie
- Créer une banque de données sur les animaux sauvages
- Renforcer le cadre juridique de la gestion de la biodiversité marine
- Améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et leur habitat
- Protéger et valoriser les ressources ligneuses par un aménagement intégré des forêts classées basé sur la participation des populations locales
- Valoriser et encourager la production et la commercialisation des espèces ligneuses et non ligneuses d'intérêt économique, culturel, médicinal, artisanal pour les populations dans un souci de développement durable
- Diversifier la production par la combinaison de cultures irriguées, de cultures de décrue, de cultures pluviales
- Promouvoir des systèmes d'exploitation écologiquement sains et moins prédateurs sur l'environnement à travers une meilleure responsabilisation des éleveurs.
- Assurer une meilleure surveillance zoo sanitaire prenant en compte aussi bien les animaux domestiques que la faune de façon à mieux conserver la biodiversité animale
- Inventorier et capitaliser les savoirs traditionnels
- Encourager l'introduction des biotechnologies traditionnelles
- Protéger les infrastructures économiques et sociales contre l'ensablement



- Lutter contre la dégradation des sols, de la flore et de la faune
- Adapter la formation professionnelle aux besoins actuels et futurs du marché du travail en milieu rural
- Diffuser à grande échelle l'information au sujet de la CCD
- Identifier et échanger l'information sur la désertification à travers les structures d'information existantes (utilisation des NTIC)
- Inventorier et protéger les connaissances traditionnelles en matière de LCD
- Adapter la formation aux besoins du marché en milieu rural
- Identifier les facteurs de désertification
- Concevoir et utiliser des indicateurs de suivi, d'évaluation et d'impact de la désertification
- Identifier le service et les mécanismes dans la nouvelle structure
- Doter le service des moyens requis pour son fonctionnement

- **TABLEAU D’AFFECTATION DES RESSOURCES DU STAR**

<b>DOMAINE THEMATIQUE</b>	<b>INTITULE DU CONCEPT NOTE</b>	<b>MONTANT STAR</b>	<b>AGENCE D’EXECUTION</b>
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE ATTENUATION</b>	Cadre stratégique pour la promotion des énergies renouvelables, avec un focus sur l'énergie éolienne dans l'ouest Mauritanien	<b>2 M USD</b>	<b>PNUD</b>
<b>DEGRADATION DES TERRES</b>	Assessment of natural resources cover and current land use to scale-up sustainable land management in support of fighting desertification in Mauritania	<b>1,5 M USD</b>	<b>PNUE</b>
<b>DEGRADATION DES TERRES</b>	Appui à la défense et restauration des sols dans trois Wilaya agrosylvopastorales en Mauritanie	<b>1,4 M USD</b>	<b>PNUD</b>
<b>DIVERSITE BIOLOGIQUE</b>	Stocktaking and update of National Biosafety Framework of Mauritania	<b>2,0 M USD</b>	<b>PNUE</b>
<b>DIVERSITE BIOLOGIQUE</b>	Renforcement des capacités institutionnelles et appui à la mise en œuvre de la CDB en Mauritanie	<b>1,0 M USD</b>	<b>PNUE</b>



## **RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**

L'exercice recommande la mise en œuvre des orientations suivantes :

- Affecter les ressources STAR conformément à la matrice consignée sous le paragraphe ;
- Considérer l'allocation au SGP sur une base linéaire telle que communiquée au Secrétariat initialement, soit 10 % des allocations.
- Emettre dans les meilleurs délais les lettres d'endossement par le Point Focal Opérationnel du FEM ;
- Prendre les dispositions pour engager au plus vite les modalités de lancement des projets envisagés conformément aux modalités de l'exercice des agences du FEM
- Assurer le suivi des présentes affectations à travers un comité de suivi présidé par le Point Focal Opérationnel.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Loi n° 2000-045, portant Code de l'Environnement ;
2. Décret portant création d'un Conseil National de l'Environnement et Développement en Mauritanie ;
3. Arrêté portant création et fonctionnement des Conseils régionaux pour l'Environnement et le Développement ;
4. Décret n° 2004-94, relatif à l'Etude d'Impact Environnemental ;
5. La Loi n° 55-2007, portant Code Forestier ;
6. La Loi 97-006, portant Code de la Faune, de la Chasse et de la Protection de la Nature ;
7. La Loi n° 2000-042, relative à la Protection des Végétaux ;
8. Arrêté n° 751, portant création d'un Réseau de Zones Humides et de suivi des Populations d'Oiseaux d'Eau ;
9. La Loi n° 2000-24, portant création du Parc National du Banc d'Arguin ;
10. Le Décret d'application 2006-058 de la Loi 2000-24, portant création du Parc National du Banc d'Arguin ;
11. La Loi n° 2000-025, portant code des Pêches et de l'Economie Maritime (2006 – 2008) ;
12. L'Ordonnance n° 84-208, portant Code d'Hygiène ;
13. La Loi n° 2000-044, portant Code Pastoral ;
14. La Loi n° 98-016, relative à la Gestion Participative des Oasis ;
15. La Loi n° 2005-030, portant Code de l'Eau ;
16. L'Ordonnance 83-127, portant Réorganisation Foncière et Domaniale ;
17. Le Décret 89-2000 d'application de l'Ordonnance 83-127, portant Réorganisation Foncière et domaniale ;
18. Convention sur la diversité biologique ;
19. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal 2000 ;
20. Convention internationale pour la protection des végétaux, texte révisé en novembre 1997 ;
21. La monographie nationale sur la diversité biologique de Mauritanie, MDRE, DEAR, 1998 ;
22. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015 Volume 1 : Bilan de la mise en œuvre, MAED 2010 ;
23. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015 Volume 2 : Plan d'action 2011-2015, MAED 2010 ;
24. Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN-LCD), SEE 2006 ;
25. Programme Opérationnel de mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PO/PAN-LCD), SEE 2006 ;

26. Stratégie Nationale de Développement Durable, SEE, 2006 ;
27. Plan d'Action National pour l'Environnement, SEE, 2006 ;
28. Programme d'Action National aux fins d'Adaptation aux changements climatiques, MDRE, 2004 ;
29. Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique de la Mauritanie, MDEDD, 2007 ;
30. Profil Environnement de la Mauritanie, Délégation de la Commission Européenne en Mauritanie ;
31. Le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux ;
32. La Lettre de Politique de Développement du Secteur Urbain ;
33. Actualisation du Plan Sectoriel de Transport en Mauritanie ;
34. Stratégie du Développement Rural – Horizon 2015 ;
35. La Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité Biologique ;
36. La Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime ;
37. Déclaration de Politique de Développement du Secteur de l'Eau ;

**LISTES DES 60 INSTITUTIONS AYANT PARTICIPE AU PROCESSUS NPFE POUR LA MAURITANIE (LISTE TOTALE DEPASSANT 85)**

	<b>Es qualité</b>	<b>Nom et Prénom</b>
1	Point Focal National CDB	Cheikh Ould Sidi Mohamed
2	Point Focal National UNFCCC	Sidi Mohamed El Wavi
3	Point Focal National CNULCD	Ahmed O. Abdelfettah
4	Leader Thématique Environnement du PNUD	Chérif Kane
5	Responsables Environnement de la FAO	Ahmeda Ould Mohamed Ahmed
6	Coordonnateur du SGP Mauritanie	Amadou Bâ
7	PRESIDENT Groupement National des Associations Pastorales d'éleveurs de Mauritanie	Elhassen Ould Taleb
8	Représentant du PRECASP / Banque Mondiale	Amina Mint Maouloud
9	Coordonnateur du Programme de Développement Durable des Oasis / FEM FIDA	Mohamedou Ould Mohamed Laghdaf
10	Directeur Général du Parc National du Banc d'Arguin PNBA	Mohamedou Youssouf Diagana
11	Directeur Général du Parc National de Diawlig PND	Daf Ould Sehla
12	Direction Général de la Programmation des Projets d'Investissement / Ministère des Affaires Economiques et du Développement	Ahmed Ould Abdallahi
13	Programme Régional Cotier et Marin (PRCM)	Ahmed Senhoury
14	Direction des Politiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation / Ministère du Développement Rural	Cheikh O. Salem
15	Coopération Technique Allemande GIZ	Klaus Mersmann
16	Programme Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott	Bamody Diakité
17	Directeur des Aires Protégées et du Littoral	Sidi Mohamed Ould Lehlou
18	ONG AGREEM	Banemou Tlayor
19	ONG ABDS	Mohamed O. Kerkoub
20	Directeur des Affaires Administratives et Financières	Moussa Beye
21	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Mahfoud Ould Taleb Sidi
22	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Mohamed Ould Mahjoub
23	Ministère de l'Energie et du Pétrole	Ahmed Salem Ould Tekroun
24	Coopération Internationale Espagnole (AECID)	Paco Belafont
25	PRCM	BARTHELEMY Butieno
26	Délégation Régionale de l'Environnement	Ebnou Ould Ahmed
27	Délégation Régionale de l'Environnement	Hademine Ould Moustapha
28	Délégation Régionale de l'Environnement	Laghdaf Ould Mbareck
29	Délégation Régionale de l'Environnement	Debellahi Ould
30	Délégation Régionale de l'Environnement	Moussa Sall
31	Délégation Régionale de l'Environnement	Ahmed O. Eyil
32	Agence Française Développement	Eloise Orange
33	Ambassade du JAPON	Kawasaki Nayashima
34	Délégation de l'Union Européenne	Marie-Laure Robert
35	Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture en Mauritanie (CCIAIM)	Sidi Ould Kharchi
36	Institut Mauritanien de Recherche Océanographiques et des Pêches	Dieng Amadou

37	Union Mondiale pour la Nature	Mohamed Lemine O. Baba
38	Représentant Institut Supérieur de l'Enseignement Technique (ISET)	Ahmed O. Mrabih
39	Ancien Ministre	Dahmoud O Merzoug
40	Représentant Université de Nouakchott	Mohamed O. Djeugue
41	Président de l'OMDD	Mohamed O. Chah
42	Consultant National Senior	Bâ Amadou Diam
43	Consultant National Senior	Mohamed Sidi Ould Taleb
44	Consultant National Senior	Abdel Aziz Moulaye
45	Consultant National	Elhadj Ould Abdelfettah
46	Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement	Mohamed Yeslem Ould Mohamed Lemine
47	Conseiller Technique Développement Durable / MDEDD	Sidaty Ould Dah
48	Directeur de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Environnementale DPCIE / Point Focal Politique et Opérationnel du FEM	Mohamed Yahya Ould Lafdal
49	Patronat de Mauritanie	Seyid Ould Abdallahi
50	Représentant CNERV	Gako Mamadou
51	Présidente ONG AMAN	Sektou M/ Mohamed Vall
52	Président Nature Verte	Yahya O. Mohamedou
53	Représentant INRSP / CNH	Boudé Fofana
54	Action Carbone Solidaire	Mohamed O. Abdelfettah
55	ONG Khoumssane	Colonel Sow
56	ONF Action en Faveur de l'Environnement (AFE) Accréditée GEF	Ahmed Vall Ould Boumouzouna
57	Bureau d'Etude	Hamoud Ould Sid'Ahmed
58	Bureau d'Etude	Souleymane SOW
59	ONG SOS Oasis	Mohamed O. Souleymane
60	Secrétaire DPCIE	Fatma Ould Messaoud



## **GEF NATIONAL PORTFOLIO FORMULATION EXERCISE (NPFE)**

1. All recipient countries will have access to GEF resources, up to \$30,000, to undertake, on a voluntary basis, GEF National Portfolio Formulation Exercises. These will serve as a priority setting tool for countries and as a guide for GEF Agencies as they assist recipient countries. Undertaking a NPFE is not a requirement or pre-requisite for requesting GEF grants.
2. To request support for this exercise, countries will use the template below to submit a proposal that includes a detailed description of the activities that will be carried out to produce the National Portfolio Formulation Document (NPF), as well as their expected cost.
3. These exercises might be organized by national steering committees,<sup>1</sup> coordinated by the GEF operational focal point, and linked with other planning processes in the country, including any planning processes of GEF Agencies. As the NPFE is to be carried out under direct access approach, countries should select the national entity that has the experience and competence to develop such an exercise. The financial management questionnaire attached to the template applies to this institution.
4. Principles of transparency and inclusiveness of national stakeholders, including civil society and community based organizations, will be encouraged in the exercises.
5. The GEF Operational Focal Point is responsible for submitting the application template duly filled. This will be considered as an endorsement for this activity.
6. The expected **Output** would be a document that identifies and describes a country's strategic priorities under each of the GEF focal areas plus an indicative list of project concepts that could be developed to achieve the objectives. Once the exercise is complete, the country will submit to the GEF Secretariat a report, following the suggested contents that are in Annex 2.
7. Submit the application in word format and in English language.
8. At the completion of the exercise, the country should submit an Audited Financial Report on how the money was spent.

**Please submit the proposal to the following GEF Secretariat account: [gefnpfe@thegef.org](mailto:gefnpfe@thegef.org)**

---

<sup>1</sup> This committee could be chaired by the country's GEF Operational Focal Point, and include, inter-alia, the ministries of environment, agriculture, industry, energy, planning and finance, convention focal points, GEF Agencies, the SGP national coordinator, as well as representative of civil society and community based organizations and the private sector. The composition may be adjusted to take into account each country's circumstances.